

5 rue Roger Galaup, 81500 LAVAUR

Tél.: 05 63 33 11 20

Mail: <u>dameguiraude.mas@apajh81.org</u>

www.apajh81.org

### Instant Présent

Dans le jardin des souvenirs flous, Chaque jour est une fleur nouvelle. Ici, le temps suspend son vol, Et l'instant présent étincelle.

Main dans la main, cœur contre cœur,

Nous marchons sur le fil de l'aujourd'hui.

Dans cet accueil, refuge de douceur,

Chaque sourire est une victoire sur l'oubli.



Bienvenue à l'Accueil de Jour Dame Guiraude

L'accueil de jour est un espace de vie qui accueille du lundi au vendredi en journée des personnes atteintes de maladies neuroévolutives, qui vivent à domicile.

L'accueil de jour Dame Guiraude est un lieu de vie conçu spécifiquement pour répondre aux besoins de ces personnes.

C'est également un espace de répit pour les familles et les proches aidants.

L'accompagnement proposé vise principalement trois objectifs :

- 1. Aider chaque personne à préserver ses acquis tout en stimulant sa mémoire, son langage, ses centres d'intérêt et ses activités de loisir.
- 2. Apporter du soutien à la famille grâce à une écoute attentive, des conseils et un accompagnement pour prévenir ou atténuer l'épuisement.
- 3. Permettre à la personne accompagnée de rester le plus longtemps possible à son domicile.

#### Capacité et modalités d'accueil

17 places en Accueil de Jour au 1er septembre 2025 (11 actuellement)

**Numéro FINESS** 810 008 458

Date de création 22 juillet 2009



#### Nature et date du dernier arrêté d'autorisation

Arrêté du 17/12/2021 portant cession de l'autorisation de l'Accueil de Jour Dame Guiraude à Lavaur géré par l'association Accueil Dame Guiraude au profit de l'APAJH du Tarn à compter du 1er janvier 2022.





# Le Projet de Service de l'Accueil de Jour

#### LE PROJET DE SERVICE EST UN OUTIL DE

#### **CONDUITE DES ÉVOLUTIONS**

Le Projet de Service s'appuie sur des fiches-actions réunies dans un plan d'action global à 5 ans.

Le plan d'actions global est harmonisé avec les objectifs du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM), co-construit entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Conseil Départemental et l'APAJH du Tarn.

#### **POSITIONNEMENT ET NÉGOCIATION**

C'est un document de référence qui régule les actions avec les partenaires, les autorités et les collectivités publiques

#### **MANAGEMENT**

Le projet de service permet aux professionnels de repérer le sens de leurs pratiques et leur place dans l'organisation.

Les professionnels peuvent ainsi gagner en cohérence dans les accompagnements et coordonner leurs actions plus efficacement.

#### **COMMUNICATION**

Le projet de service est mis à disposition des personnels, des partenaires, des personnes accompagnées et de leur entourage.

#### LE PROJET DE SERVICE : SON CADRE D'ÉLABORATION

| CADRAGE 1 | 17/09/2024 | CADRAGE DU PROJET et<br>LANCEMENT DE LA DÉMARCHE<br>par le directeur des Pôles Handicap |
|-----------|------------|---|
| CADRAGE 2 | 17/09/2024 | ANALYSE ORGANISATIONNELLE   |
| COPIL 1   | 18/09/2024 | PRÉCONISATIONS  |
| COPIL 2   | 17/10/2024 | FICHES-ACTIONS  |
| COPIL 3   | 06/11/2024 | PARTENARIATS  |
| COPIL 4   | 14/11/2024 | PRESTATIONS SERAFIN-PH  |
| COPIL 5   | 27/11/2024 | COEUR DE MÉTIER   |

Le comité de pilotage était constitué des professionnels de l'Accueil de Jour Dame Guiraude, du chef de service et de la chef de projet, Charlène Contant pour les Cadres de Référence.

#### Projet interactif: mode d'emploi

A proximité de cette flèche, cliquez sur les passages soulignés (liens). Ils ouvriront une page web vers des ressources complémentaires : sites, documents...

#### LE PROJET DE SERVICE DOIT ÊTRE ACCESSIBLE & OPÉRATIONNEL.

Le projet de service s'articule autour d'un ensemble de documents déjà formalisé au sein de l'Accueil de Jour et de l'APAJH du Tarn.

Ces documents ont leur propre cycle de réactualisation : projet associatif, démarche qualité, notes d'informations, document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)...

#### **GLOSSAIRE**

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural. AES : Accompagnant Éducatif et Social.

AJ: Accueil de Jour.

AJDG : Accueil de Jour Dame Guiraude. APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie.

APAJH du Tarn : Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés du Tarn.

ARS : Agence Régionale de Santé.

ASG : Assistant de Soins en Gérontologie.

AVS: Auxiliaire de Vie Sociale.

CAA : Communication Alternative Augmentée. CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles.

CD : Conseil Départemental. CH : Centre Hospitalier.

CIAAF: Collectif Inter-Associatif d'Aide aux Aidants Familiaux.

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

COPIL : Comité de Pilotage.

CPAM: Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

CPOM: Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens.

CSE : Comité Social et Économique.

CSSCT : Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail.

CVS : Conseil de la Vie Sociale.

DAR : Dispositif d'Auto-Régulation.

DGAS : Direction Générale de l'Action Sociale.

DGS: Direction Générale de la Santé.

DHOS: Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins. DUERP: Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

DUI : Dossier Usager Informatisé.

EAM : Établissement d'Accueil Médicalisé.

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

ESSMS : Établissements et Services Médico-Sociaux.

FALC : Facile À Lire et À Comprendre





FINESS: Numéro Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux.

GEM: Groupe d'Entraide Mutuelle. HAD: Hospitalisation À Domicile. HAS: Haute Autorité de Santé. IDE: Infirmier(e) Diplômé(e) d'État.

MAIA : Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer et apparentées.

MAS: Maison d'Accueil Spécialisée.

MDA : Maison Départementale de l'Autonomie.

MND : Maladies Neuro Dégénératives.

PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations externalisées.

PP: Projet Personnalisé.

QVCT : Qualité de Vie et des Conditions de Travail.

RBPP: Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles.

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données.

RPS: Risques Psychosociaux.

RSM: Résidence Séniors de Mirandol.

SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés.

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

SERAFIN-PH : Système d'Évaluation des Ressources et de l'Adéquation des Financements des Prestations Handicap.

SIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile.

VCB: Volley Club Basidien.

# SOMMAIRE

| L'APAJH du Tarn                             | p.07    |
|---|---------|
| L'Accueil de Jour Dame Guiraud              | le p.17 |
| Ses missions                                | p.29    |
| Ses modalités et principes d'accompagnement | p.37    |
| Fonctions Support et Démarche Qualité       | p.56    |
| 6 Plan d'actions                            | p.63    |
| 7 Annexes                                   | p.70    |







# L'APAJH DU TARN

Une identité, des valeurs

#### LES VALEURS ASSOCIATIVES



En 1972, des parents d'enfants en situation de handicap ont décidé de créer l'APAJH du Tarn. L'association milite pour que les personnes en situation de handicap soient reconnues comme des citoyens à part entière avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres citoyens.



L'APAJH du Tarn met en avant le respect dû à la personne. Quelles que soient les particularités de chaque type de handicap, toutes les personnes ont droit à la reconnaissance d'humanité, de dignité et de citoyenneté. La personne accueillie ou accompagnée doit :

- pouvoir choisir son devenir et participer pleinement à la construction de son projet de vie;
- bénéficier, en fonction de ses capacités, de ses désirs et de son évolution de toutes les compensations nécessaires à son inclusion quels que soient ses difficultés et son âge.



#### LA LAÏCITÉ

Pour l'APAJH du Tarn, la laïcité s'exprime par la reconnaissance du caractère universel et positif de la différence dans toute réalité humaine et sociale.

Elle permet l'expression du respect de l'autre en tant que personne, dans ses convictions philosophiques, politiques, morales ou religieuses.

À l'APAJH du Tarn, chaque adhérent, chaque personne accueillie dans ses établissements et services, chaque membre du personnel a droit à ce respect et réciproquement a le devoir de reconnaître ce droit aux autres.



Page 8



#### L'ENGAGEMENT CITOYEN ET SOLIDAIRE

Depuis la loi fondatrice de 1901, les associations sont devenues un puissant moteur de sensibilisation des citoyens en favorisant un fonctionnement démocratique.

Le bénévolat, engagement personnel désintéressé au service d'une conviction pour la promotion des valeurs humanistes, demeure plus que jamais essentiel dans le mouvement associatif.

Pour l'APAJH du Tarn, ces valeurs de base de la dimension associative, sources et garanties concrètes de solidarité et d'efficacité reposent sur :

- la richesse du lien social qui se tisse entre les membres de l'association, personnes en situation de handicap, familles, militants et salariés : Facteur d'entraide et de dynamisme ;
- la capacité d'innovation, de proposition et de revendication ;
- l'expression et l'identification rapide et directe des attentes, désirs et besoins des personnes en situation de handicap, des familles et des proches dont l'expérience est irremplaçable.

#### RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ORGANISATION

Dans un environnement marchand et concurrentiel, l'APAJH du Tarn inscrit son action gestionnaire dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et du développement durable.

Ainsi, l'APAJH du Tarn crée et gère des établissements et services qu'elle veut innovants et évolutifs, en alliant éthique et économie, tout en s'appuyant sur les principes du développement durable.

Elle s'engage pour favoriser la qualité environnementale de ses activités dans l'objectif d'en limiter les impacts environnementaux.

Elle soutient les principes de l'équité sociale pour garantir à tous un accès aux ressources et services, et maintenir la cohésion sociale.

Dans sa mission d'intérêt général, l'APAJH du Tarn, qui gère des fonds publics alloués, veille toujours à ce que dans ses établissements et services, les conditions financières ne contrarient pas l'épanouissement des personnes et la qualité de leur accompagnement en favorisant une gestion des activités humaines sans préjudices pour l'Homme ou pour l'environnement.

#### DE L'INTÉGRATION À L'INCLUSION : UN ENGAGEMENT POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Garantir à la personne en situation de handicap que le milieu ordinaire où elle aspire à vivre, l'accueille, s'adapte et s'ajuste à ses attentes et besoins propres constitue un devoir collectif de la nation afin d'assurer sa participation à la vie de la cité.

Pour l'APAJH du Tarn, la prise en compte du handicap concerne l'ensemble de la société ; l'inclusion ne saurait être une forme élaborée de l'intégration, mais bien le projet d'une société qui s'interdit d'exclure et assure à l'ensemble de ses citoyens, qu'ils soient en situation de handicap ou non, une réelle accessibilité à tous les lieux de vie ou espaces sociaux (écoles, universités, théâtres, ateliers...).

Ainsi, l'APAJH du Tarn participe à l'ambition de co-construire avec tous et pour tous une société inclusive, en façonnant les environnements pour que ces derniers s'adaptent à tous les individus sans distinction, leur permettant, chemin faisant, de vivre avec et parmi leurs semblables.



#### MEMBRES DE LA FÉDÉRATION APAJH

L'APAJH du Tarn est membre de la Fédération APAJH. Créée en 1962, l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974.

Elle fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

La Fédération APAJH et les 93 associations départementales qu'elle fédère en France, gèrent plus de 700 établissements et services, accueillent plus de 32 000 personnes et emploient près de 14 000 salariés.

## **DÉCOUVRIR L'APAJH en 4 minutes**





#### LES AXES DU PROJET ASSOCIATIF 2021-2025

#### NOS ENGAGEMENTS POUR LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Pour une société inclusive qui prend en compte chaque parcours et les choix de vie de chacun

Notre ambition est de s'engager pour une mise en œuvre effective des droits fondamentaux des personnes : droits individuels, collectifs et sociaux.

Faire de l'autodétermination des personnes accompagnées une priorité pour permettre à chaque personne de devenir un acteur à part entière de la vie sociale et de sa vie sociale.

Personnaliser le plus possible l'accompagnement en évitant au maximum d'imposer le fonctionnement qu'implique la vie en collectivité, la vie dans une collectivité.

Aujourd'hui il est essentiel de considérer le citoyen avant la situation de handicap.

C'est notre regard qui doit changer pour que chaque personne accompagnée se sente «chez elle » quand bien même elle serait accueillie en établissement.

Se rapprocher le plus possible du droit commun pour la vie de tous les jours ;

en effet, le « chez soi » et les services indispensables à l'accompagnement des personnes ne doivent plus passer par une mise à l'écart (même protectrice), mais par une solidarité insérée dans le droit commun et la vie dans la cité.

Autodétermination

Droit d'expérimenter

Habitat choisi

Bien-être: social, moral, physique



400
PERSONNES
accueillies ou
accompagnées

en situation de handicap et/ou de dépendance

880 majeurs protégés accompagnés

300 SALARIÉS

200 ADHÉRENTS





LE PROJET ASSOCIATIF 2021-2025

#### LES AXES DU PROJET ASSOCIATIF 2021-2025

#### LA VIE ASSOCIATIVE AU SERVICE DU PROJET POLITIQUE

Le militantisme à tous les étages pour rendre la société plus inclusive et plus adaptée à la prise en compte des situations individuelles

Notre ambition est de pérenniser l'APAJH du Tarn et renforcer son action pour porter ce projet pour la société tout entière. On ne peut pas « s'inclure » dans l'environnement social si celui-ci ne se fait pas accueillant.

L'APAJH du Tarn partage ses expériences avec tous les acteurs de son territoire d'implantation.

Elle souhaite y associer également les personnes elles-mêmes et leur entourage.

C'est une condition sine qua non pour réussir ensemble.

Tout ce qui se construit ou se pilote « pour » les personnes mais sans leur présence active et décisionnelle est un non-sens.

Au-delà, elle ambitionne de mettre son expertise au service de l'ensemble des acteurs de la société civile, des associations, des corps intermédiaires, du grand public...

Responsabilité Sociétale des Organisations

**Projets innovants** 

Coopération inter-associatives



# 400 PERSONNES accueillies ou accompagnées

en situation de handicap et/ou de dépendance

880 majeurs protégés accompagnés

300 SALARIÉS

200 ADHÉRENTS





LE PROJET ASSOCIATIF 2021-2025

#### LES AXES DU PROJET ASSOCIATIF 2021-2025

#### NOS ENGAGEMENTS POUR LES PROFESSIONNELS SALARIÉS

# Pour une qualité de vie au travail qui prend en compte chaque parcours professionnel

Notre ambition est que chacune et chacun des salariés de l'association se sente bien dans son travail, puisse s'y épanouir, y trouver des satisfactions, la reconnaissance de ses compétences et du sens.

Ainsi nous avons souhaité une charte managériale qui soit une référence partagée dans nos pratiques et postures professionnelles au quotidien et au service des personnes que nous accompagnons.

Cette charte managériale, créée en 2022, vient concrétiser un certain nombre de travaux engagés notamment en matière de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) et prend sa pleine place dans le projet associatif 2021-2025 de l'APAJH du Tarn.

Elle a pour objectif de mieux définir les compétences attendues ainsi que les besoins en développement pour chaque fonction.

Au-delà, elle a une vocation pédagogique, de communication, de support à nos décisions, et en ce sens elle restera dynamique et évolutive afin d'incarner notre volonté de s'ouvrir à d'autres expériences de travail. Elle marque une étape fondatrice dans le processus de construction collective, d'un socle partagé de bonnes postures professionnelles, pour nous accompagner dans un esprit de confiance réciproque, pour que chacun et chacune d'entre nous puisse agir dans sa pratique en cohérence avec les valeurs que nous avons définies, pour que l'innovation demeure une perspective, pour que la participation de tous soit un principe, pour que la responsabilité puisse s'exercer pleinement.

Décloisonnement des pratiques professionnelles

Développement des compétences

Expertise des équipes



# 400 PERSONNES accueillies ou accompagnées

en situation de handicap et/ou de dépendance

880 majeurs protégés accompagnés

300 SALARIÉS

200 ADHÉRENTS





LE PROJET ASSOCIATIF 2021-2025

#### CHARTE MANAGÉRIALE DE L'APAJH DU TARN

AUTONOMIE

LES INITIATIVES

PERSONNELLES

J'encourage

LES ESSAIS

JE PARTAGE

et collabore

SOLUTIONS

JE valorise

#### Qu'est-ce qu'une charte managériale?

C'est un référentiel pour l'organisation et le fonctionnement des structures. Les salariés s'engagent à la respecter, à la mettre en œuvre.

#### Pourquoi une charte managériale?

Créer une charte managériale c'est placer l'humain, les femmes et les hommes, au centre de nos préoccupations.

Elle rend explicite ce qui est de l'ordre de l'implicite. La charte constitue notre socle commun. La collectivité fonde sa cohérence et sa réussite sur des repères auxquels chacun d'entre nous peut se reconnaître et s'identifier.

#### À qui est-elle destinée ?

Elle guide les manières de faire et manières d'être de l'ensemble du personnel dans leurs rapports professionnels quotidiens.

# CHARTE MANAGÉRIALE DE L' SAPAJH



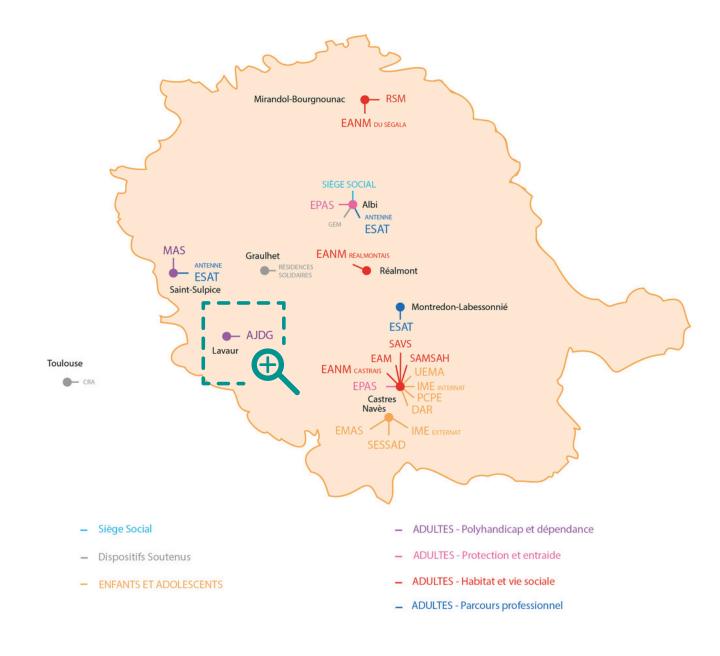
J'ACCORDE LA

même attention

À CHACUN

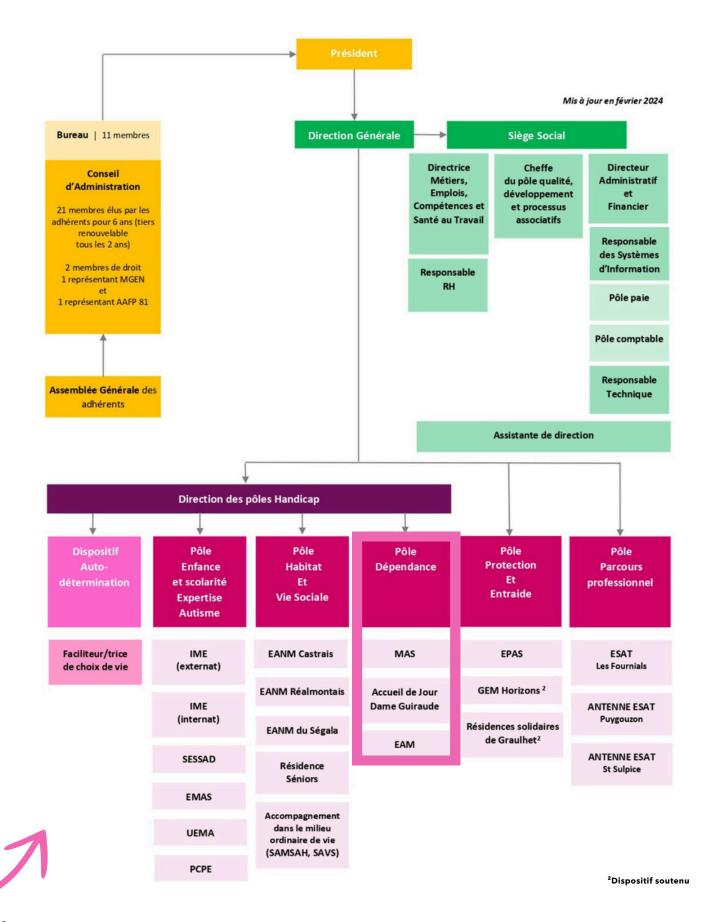
#### L'APAJH DU TARN

#### UNE OFFRE DE SERVICE VARIÉES SUR LE TERRITOIRE DU TARN



L'Accueil de Jour Dame Guiraude se situe à Lavaur et fait partie du Pôle Dépendance de l'APAJH du Tarn.

#### **UNE ORGANISATION ASSOCIATIVE PAR PÔLES**



#### UNE OFFRE DE SERVICE VARIÉES SUR LE TERRITOIRE DU TARN





Page Linkedin APAJH du Tarn





| EPAS – Etablissement de Protection et d'Accompagnement Social   | 806 mesures            |
|---|------------------------|
| ESAT et ses 2 antennes – Etablissement et Service d'Aide par le Travail Valérie Bonafé  | 50 places              |
| SAMSAH – Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés La Planésié   | 20 places              |
| SAVS – Service d'Accompagnement à la Vie Sociale Les Cyclades   | 15 places              |
| EANM – Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (3 sites : EANM Castrais, EANM Réalmontais et EANM du Ségala)   | 87 places              |
| RSM – Résidence Séniors de Mirandol   | 8 places               |
| MAS – Maison d'Accueil Spécialisée Lucie Nouet  | 56 places              |
| EAM – Etablissement d'Accueil Médicalisé La Planésie  | 12 places              |
| AJDG – Accueil de Jour de Dame Guiraude pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer  | 17 places              |
| IME et DAR- Institut Médico Éducatif Lostanges (externat et internat) et Dispositif d'Auto-Régulation   | 48 places et 10 places |
| EMAS – Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation Lostanges   |                        |
| SESSAD et UEMA – Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile Lostanges et Unité d'Enseignement en classe Maternelle<br>Autisme  | 50 places et 7 places  |
| PCPE – Pôle de Compétences et de Prestations externalisées Lostanges  | 15 places              |
| DISPOSITIF AUTODETERMINATION – Accompagnement proposé, dans le sud du département du Tarn, aux personnes en situation de handicap, pour leur permettre d'exprimer leurs propres choix et à appréhender un projet de vie |                        |
| GEM – Groupe d'Entraide Mutuelle Horizons   |                        |
| RESIDENCES SOLIDAIRES – Habitat inclusif : lieux de vie en colocation pour adultes en situation de handicap psychique, avec<br>animation d'un projet de vie sociale et partagée   | 2 villas               |
| CRA – Centre Ressources Autisme Midi-Pyrénées   |                        |

#### LE PÔLE DÉPENDANCE DE L'APAJH DU TARN

#### **LA MAS LUCIE NOUET**

Crée en 1984, la Maison d'Accueil Spécialisée « Lucie Nouet » (MAS) est un lieu de vie qui accueille et accompagne 56 adultes en situation de polyhandicap dépendantes c'est-à-dire des personnes ayant besoin d'un tiers pour réaliser des tâches quotidiennes, et d'une surveillance médicale avec soins constants.

La MAS fonctionne 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

#### L'établissement accompagne :

- 45 adultes en internat, sur 6 unités, à l'année
- 6 personnes en accueil de jour, du lundi au vendredi en journée
- 5 personnes en hébergement temporaire, soit 90 jours par an selon les besoins de la personne et de sa famille.

Située à Saint-Sulpice La Pointe, les unités se composent de 7 et 8 chambres individuelles et d'un espace salon-salle à manger collectif.

Plusieurs salles collectives sont à la disposition des personnes : une salle multimédia-musique, une cuisine, un espace snoezelen, un salon coiffure-esthétique, une salle de motricité ainsi qu'une piscine interne et chauffée.



#### L'EAM LA PLANÉSIÉ

Crée en 2021, L'Etablissement d'Accueil Médicalisé « La Planésié » (EAM) est un lieu de vie qui accueille et accompagne 12 adultes et jeunes majeurs en situation de handicap avec tous types de déficience. Ces personnes ont besoin d'un accompagnement pour la plupart des actes de la vie quotidienne ainsi que d'une surveillance médicale soutenue et de soins constants.

L'EAM fonctionne 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

L'établissement est localisé à Castres, au cœur du site médico-social de l'APAJH du Tarn de La Planésié.

L'EAM est constitué de 12 chambres, d'environ 16 m², aménageables et personnalisables par chacun.

Une salle de bain, individuelle ou commune à 2 chambres, est en accès libre. En plus des espaces privés, des locaux collectifs partagés viennent compléter l'organisation des lieux. Il s'agit d'une cuisine, d'un salon et d'une salle à manger.

De même les personnes accompagnées ont accès à des salles d'activités, comme « le Planésium », salle de spectacle et réfectoire, le « bistrot », salle de détente et de convivialité, ainsi qu'à divers lieux d'ateliers, ...



Page 16





# L'ACCUEIL DE JOUR DAME GUIRAUDE

L'accueil, une posture d'accompagnement

# L'Accueil de Jour Dame Guiraude, c'est d'abord une histoire

Il était une fois, en 2006, dans la charmante ville de Lavaur, une rencontre déterminante.

Madame Lauffenburger, présidente de France Alzheimer 81, et le Dr Desclaux, dévoué praticien du Centre Hospitalier de Lavaur, écoutaient avec attention les récits d'un mari accablé par la maladie d'Alzheimer de sa femme.

Son besoin de répit résonnait comme un cri du cœur, éveillant en eux l'idée d'un accueil de jour, un havre de paix pour les familles en détresse et les personnes malades.

L'initiative prit racine, nourrie par des professionnels de la santé et des bénévoles engagés, unis par la même passion : offrir soutien et dignité.

Ensemble, ils imaginèrent un lieu où humanisme et respect de la personne seraient au cœur des préoccupations. Les premières ébauches de ce projet prirent forme, inspirées par l'accueil de jour de Gaillac, tout en s'ancrant dans la réalité locale de Lavaur.

Le 20 octobre 2008, l'association vit le jour, fruit d'un travail acharné et d'un profond désir de changement.

Des conventions furent signées avec divers partenaires, tissant un réseau solide pour soutenir les familles et leurs proches.

En 2011, un nouveau chapitre s'écrivit avec l'arrivée de l'APAJH du Tarn, prête à poursuivre cette belle aventure humaine avec les différents membres fondateurs.

Depuis 2022, l'APAJH du Tarn gère l'Accueil de Jour Dame Guiraude.

Page 18

malesuas
Maecenas
felis. Peli
portlitor, ve
arcu, nec vulp
magna vel ante as
neque. Aliquam erat
Pellentesque habitant
malesuada fames ac
vitae sollicitudin posui

scelerisque nune mass

monles.

francibus condimentum odio.

vel, ultricies vel

consectetuer eget.

In in nunc. Cl

per conubia

ullamcorper

dapilers come

Germentum.

De 14

conseguat conseguat Etiam eget dui Aliquam Lat. Sed at lorem in nunc porta tristique. Proin

um

egel,

ies.

gina

est.

ique

stas.

## L'Accueil de Jour Dame Guiraude, c'est un lieu de vie autonome

Il accueille et accompagne **17 personnes atteintes de maladies neuro-évolutives** (pathologies d'Alzheimer et apparentées), vivant à leur domicile.

Cet accueil peut être financé en fonds propres par les personnes ou par l'Allocation Personnes Âgées (APA) du département.

L'accueil de jour fonctionne **du lundi au vendredi de 8h30 à 17h,** 230 jours par an, avec des périodes de fermetures : jours fériés, une semaine à Noël et 3 semaines pendant l'été.

Tous les jours et dans un rayon de 15 kms, nous proposons deux plages horaires de transport :

- 7h30 15h30
- 8h30 16h30



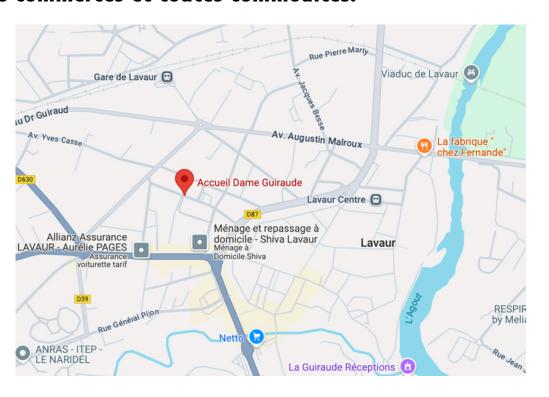
Le service accompagne, les personnes sur une modalité d'1 à 5 jours par semaine, selon leur profil, leurs besoins et la cohérence d'accompagnement.

L'accueil de jour est avant tout un lieu thérapeutique mais aussi une structure de répit, adapté aux spécificités de la pathologie des personnes qu'elle reçoit.

POUR MIEUX NOUS CONNAÎTRE
LE LIVRET D'ACCUEIL VIDÉO



Située à Lavaur, ville de 10 000 habitants, entre Toulouse et Albi, en plein cœur du pays de Cocagne, l'Accueil de jour Dame Guiraude offre un cadre d'accompagnement chaleureux et sécurisé, proche de tous commerces et toutes commodités.



L'accueil de jour est un lieu convivial qui se situe dans deux maisons mitoyennes, chacune composée d'un **lieu de vie** ouvert sur la cuisine, d'une salle d'animation plus intime, d'une salle de repos et d'un bureau où les professionnels peuvent recevoir les familles.

Ces lieux de vie s'ouvrent sur **2 petits jardins et terrasses** que les personnes accueillies peuvent investir seules ou à travers des activités proposées.





# L'organigramme de proximité

1 Chef de Service paramédical



1 Musico-thérapeute \*

1 Éducatrice Spécialisée Coordinatrice



au 1er septembre 2025



1 Ergothérapeute

2 Accompagnants Éducatifs et Sociaux \*



1 Animateur en activité physique et sportive





1 Professionnel de l'Accompagnement

\* Postes mutualisés entre plusieurs structures de l'APAJH du TARN



# Une journée type à l'Accueil de Jour



8h30 - 9h30 : Vous serez accueillis par les professionnels.

Vos cahiers de liaison seront consultés et les informations importantes seront notées.

Vous serez appelés par votre prénom, si vous y consentez.

Si c'est votre première fois à Dame Guiraude, vous serez présenté aux autres.

#### Moment d'échanges autour d'un café

Vous participerez à des discussions conviviales sur des faits divers ou personnels pour favoriser les échanges et la confiance. Une personne écrira la date, la saison et le temps au tableau si possible. Des articles de presse positifs seront lus et commentés si vous le souhaitez. L'horoscope sera lu à la demande.



#### Activités !

10h15 -11h50 : Vous participerez aux activités proposées en grand groupe ou deux petits groupes, selon vos envies, capacités et vos besoins.



**Ateliers mémoires** : activités visuelles ou perspectives, de structuration, verbales, d'imagination, de logique, lecture de la presse,...

Atelier de psychomotricité: praxies, attention, position du corps dans l'espace.

Activité physique adaptée, Atelier d'ergothérapie, Atelier cuisine, ...



#### Préparation du repas

12h05 : Vous participerez à la mise de table avec ceux qui le souhaitent. La participation est recherchée dans les actes de la vie quotidienne dans le cadre du maintien des gestes connus ou bien d'ateliers d'apprentissage (mettre la table, débarrasser, épluchage ou tri des légumes, pliage...).

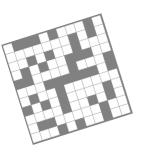


#### Déjeuner

12h20 : Vous prendrez votre repas et vos médicaments vous seront distribués (selon l'ordonnance et vos traitements personnels).

Il n'y aura pas de télévision pendant le repas, pour faciliter les échanges. Vous serez installés en tenant compte de vos préférences et affinités. Les tables sont en forme de U pour favoriser la communication. Le repas peut se dérouler en deux groupes si nécessaire.









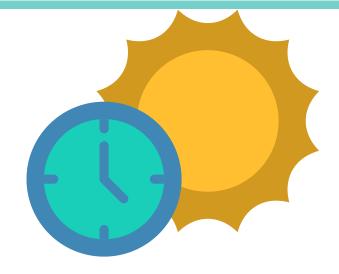
# Une journée à l'Accueil de Jour



#### Repos et détente

13h45 -14h15 : Vous aurez du repos, sieste à la demande, détente, TV.

La salle de repos est réaménagée avec des fauteuils confortables. Des revues et des jeux de mots sont à votre disposition.



#### Activités!

14h30 -15h45 : Vous participerez à des activités en deux groupes, si possible. Plusieurs choix d'activités vous seront proposés certains jours.



Atelier ludique, jeux, soins esthétiques, peinture, tricot, jardinage....
Atelier manuel (parfois en lien avec les fêtes traditionnelles)

Musicothérapie, Expression corporelle

Sorties diverses



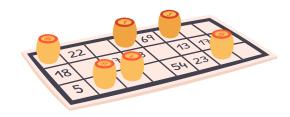
#### Goûter

15h45 - 16h15

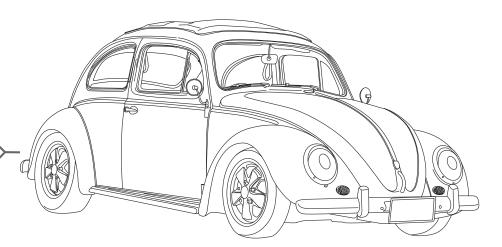


#### Préparation et retour au domicile

À partir de 16h15 : Préparation au départ 16h30 - 16h45 : Vous partirez avec les chauffeurs, avec aide à l'installation dans les véhicules.



Le transport de l'accueil de jour au domicile et inversement peut être assuré par votre famille, par vous-même ou par nos services.





# Des activités stimulantes et variées





## Des moments festifs

Y a d'la joie

Bonjour bonjour les demoiselles

Y a d'la joie

Dans le ciel par-dessus les toits

Y a d'la joie

Et de la matière dans les cervelles

Y a d'la joie

Partout Y a d'la joie

Tous les jours on se révèle exceptionnels!



A l'accueil les émotions se renouvellent

Pour toujours, Bonjour bonjour les demoiselles

Y a d'la joie

Partout Y a d'la joie

La musique et l'humour nous

donnent des ailes!

Ici pas de zèle mais que des

étincelles...

Y a d'la joie

Partout Y a d'la joie







# Paroles de personnes accompagnées

# L'Accueil de Jour Dame Guiraude, on en dit quoi?

Gentillesse et sympathie des professionnelles Rigolades, plaisanteries Bonne humeur « Y'a d'la joie »

L'accueil est bien

C'est distractif et instructif

Les repas sont bons, agréables et conviviaux

Les activités que nous aimons le plus :
 « Musicorama »
 Papotages
 Loto, belote
et le « remue-méninges »

Connexion









# Les missions de l'Accueil de Jour

Publics, Objectifs et Prestations



#### Mieux comprendre les personnes accompagnées



#### Comprendre les maladies neurocognitives

Les maladies neurocognitives, selon la terminologie de l'OMS, désignent un groupe de syndromes chroniques et progressifs caractérisés par une altération des fonctions cognitives (mémoire, raisonnement, langage) et du comportement, entraînant une perte d'autonomie dans les activités quotidiennes.

#### Principales caractéristiques :

- Dégradation acquise : contrairement aux troubles neurodéveloppementaux, le déclin survient après une période de fonctionnement normal.
- Causes multiples : incluent des maladies neurodégénératives (Alzheimer, dégénérescence fronto-temporale), des lésions vasculaires cérébrales ou des infections.
- Impact fonctionnel : les troubles vont au-delà du vieillissement normal et perturbent significativement la gestion des tâches complexes (administratives, médicales...).

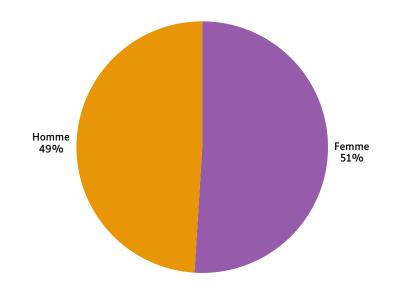
L'OMS utilise le terme "démence" pour désigner ces troubles, tout en soulignant la nécessité de déstigmatiser cette appellation.

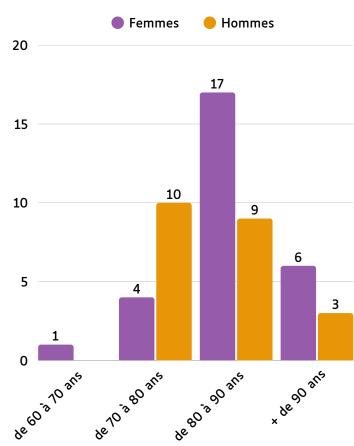
Ces pathologies représentent un enjeu de santé publique majeur, avec une prévision de 139 millions de cas mondiaux d'ici 2050

Les personnes accompagnées par l'Accueil de Jour ont été diagnostiquées par un gériatre ou un neurologue comme étant atteintes d'une maladie de la mémoire, type Alzheimer, ou apparentée un stade léger à modéré.

# 51 personnes accueillies en file active 20 admissions

# 21 sorties (EHPAD, raisons de santé) 15 personnes en liste d'attente













Les maladies de la mémoire, dont la maladie d'Alzheimer est la forme la plus répandue, se caractérisent par une dégénérescence progressive des neurones, affectant principalement les fonctions cognitives.

Au stade léger à modéré, les patients présentent des troubles de la mémoire épisodique (oubli des événements récents), des difficultés d'orientation spatio-temporelle, et une altération des fonctions exécutives (planification, raisonnement).

L'évolution de ces pathologies entraîne une perte d'autonomie croissante, générant des risques accrus d'accidents domestiques, d'errance, ou de malnutrition.

Par exemple, un patient peut oublier d'éteindre une plaque de cuisson ou se perdre dans un quartier pourtant familier.

Ces situations exigent une vigilance constante de la part des aidants, contribuant à leur épuisement.

Répit pour les aidants



Environnement sécurisé

Stimulation physique

Maintien de l'autonomie

# Des missions spécifiques

Les structures d'accueil de jour dédiées aux personnes atteintes de maladies neurocognitives, telles que la maladie d'Alzheimer ou apparentées, représentent un pilier essentiel dans le maintien à domicile et l'amélioration de la qualité de vie des patients comme de leurs aidants.

Ces structures conçus pour les stades légers à modérés de la maladie, offrent un environnement sécurisé, des activités stimulantes et un accompagnement personnalisé par des professionnels formés.

En parallèle, ils constituent **un répit indispensable pour les proches**, souvent confrontés à l'épuisement physique et émotionnel.

# L'impact psychosocial

Au-delà des symptômes cognitifs, ces maladies altèrent profondément l'**identité et les interactions sociales.** 

Les personnes accompagnées éprouvent souvent de la **frustration** face à leurs limites, pouvant mener à de l'apathie, de l'anxiété, ou de l'agressivité.

Les aidants, quant à eux, doivent composer avec un deuil anticipé de la relation antérieure, tout en gérant des responsabilités accrues.



#### L'Accueil de Jour

#### Retarde l'entrée en institution

Une enquête menée par Cap Retraite révèle que qu'un accueil régulier en accueil de jour repousse de 18 à 24 mois le placement en EHPAD.

Ce délai s'explique par :

- Le maintien des capacités fonctionnelles grâce aux activités quotidiennes ;
- La réduction du stress des aidants, prolongeant leur capacité à assumer le rôle à domicile.

#### Améliore la qualité de vie

Les patients fréquentant ces structures présentent :

- Une diminution de 40 % des symptômes dépressifs ;
- Une meilleure hygiène de vie (alimentation équilibrée, activité physique régulière) ;
- Un enrichissement des interactions sociales, limitant l'isolement.

Pour les aidants, les bénéfices incluent une amélioration significative de la santé mentale et une revalorisation de leur rôle, désormais partagé avec des professionnels.





# Un accompagnement adapté

La maladie d'Alzheimer et autres pathologies de la mémoire altèrent les capacités mémorielles, entraîne une perte des repères dans le temps et l'espace, et provoque une diminution progressive de l'autonomie fonctionnelle, sociale et relationnelle des personnes.

Elle induit également une diminution de leurs capacités de communication verbale, d'adaptation et une hypersensibilité à l'environnement.

L'Accueil de Jour Dame Guiraude, tant au plan des pratiques professionnelles qu'architectural et organisationnel, doit donc être capable de prendre en compte les particularités et de compenser les limitations et difficultés d'expression et de participation liées à la maladie.

Il s'agit de mobiliser et d'étayer les capacités et de personnaliser l'accompagnement de la personne accueillie, tout en s'appuyant sur les éléments structurants de la vie collective.



## Un double enjeu

L'accueil de jour permet aux personnes âgées de **rester le plus longtemps possible à leur domicile**, il constitue ainsi un outil de prévention de l'épuisement et de l'isolement des aidants.

Il favorise l'intégration sociale des personnes accueillies et permet ainsi de maintenir ou restaurer les acquis et l'autonomie de la personne âgée, ceci dans un cadre bienveillant et bientraitant.

#### Nos missions

**Encourager l'autodétermination** 

Permettre le maintien au domicile

Offrir du répit aux familles aux aidants

Accompagner le projet de vie

Valoriser l'estime de soi

Maintenir l'autonomie et le lien

Préserver le plaisir et l'envie de faire

Respecter le rythme de chacun





#### Un lieu de vie et de détente

L'accueil de jour propose un environnement calme : une ambiance détendue et conviviale.

#### Il s'agit :

- De rappeler un cadre de vie classique, un chez-soi
- De répondre aux habitudes de vie, dans la limite du règlement de fonctionnement et de la vie collective
- D'organiser la prise en soin autour du projet de vie (réunion de concertation, de fonctionnement)
- De respecter le rythme de la personne

#### Une sollicitation adaptée

Il s'agit aussi de solliciter les personnes de façon adaptée : une sur-stimulation ou une mise en échec risquant d'entraîner ou de majorer des troubles psychocomportementaux. Il est également fondamental de prendre en considération la fatigabilité des personnes accompagnées, du fait de leur âge mais également des retentissements des troubles neurologiques.



#### Des activités stimulantes

L'équipe de proximité de l'Accueil de Jour répond aux besoins des personnes en proposant :

- des activités visant la stimulation cognitive (réflexion, mémorisation, compréhension...) et le maintien des acquis ;
  - Quizz, recherche de mots, photo langage, puzzle, triomino, domino, jeux de société, loto, belote...
- des activités visant la stimulation sensorielle
  - Cuisine, motricité, musique, chant, atelier bien être (massage, esthétique) ...
- des activités visant le maintien de la motricité et la créativité
  - Découpage, collage, mise en couleur pour création des diverses décorations saisonnières ou décorations à thèmes
- des activités favorisant la sociabilisation et les rencontres ;
  - Rencontres intergénérationnelles avec les enfants du volley club de Labastide Saint Georges, une fois par trimestre
  - Sorties thé dansant, une fois par trimestre
  - Participation aux animations en se rendant à la MAS de Saint Sulpice (carnaval, musique)
  - Sorties en jardinerie
  - Balades dans les rues de Lavaur
  - Achats divers dans les commerces de proximité
- des activités et des actions favorisant une meilleure nutrition des personnes âgées;
- des activités physiques, de mobilisation et d'étirement afin de préserver l'autonomie notamment la marche.

#### Des moyens au service de la qualité d'accompagnement

#### Un accompagnement personnalisé et co-construit

L'Accueil de Jour Dame Guiraude est conçu pour offrir un cadre sécurisé et stimulant.

Sa capacité limitée à 17 personnes permet un suivi individualisé, tandis que les horaires flexibles (d'une journée à 5 jours par semaine) s'adaptent aux besoins des familles.

L'un des piliers de ces structures réside dans leur projet d'accompagnement personnalisé.

23 projets ont été co-construits en 2024.

Élaboré en collaboration avec les familles, ce document intègre l'histoire de vie du patient, ses préférences, et ses capacités résiduelles. Il guide les activités proposées et assure une cohérence dans les interventions des professionnels.

# Une équipe pluridisciplinaire au service des personnes accompagnées

L'équipe de l'accueil de jour mobilise des compétences variées.

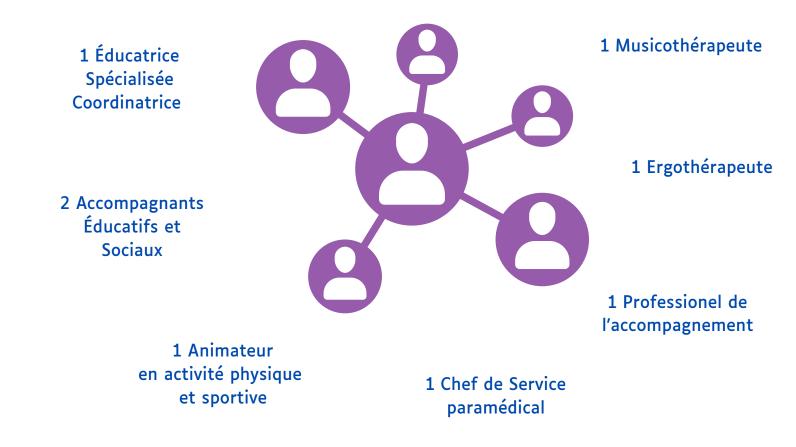
Elle est composée d'Accompagnants Éducatif et Social - AES et d'Assistant de Soins en Gérontologie - ASG.

Cette complémentarité permet d'aborder chaque aspect de la maladie, depuis la stimulation cognitive jusqu'à la gestion des troubles du comportement.

Une équipe pluridisciplinaire œuvre pour que chaque personne puisse s'autodéterminer dans de bonne conditions de vie, de santé et de bienêtre au sens large.

L'équipe de l'accueil de Jour Dame Guiraude est portée par des valeurs de bienveillance, de respect, de créativité, d'autonomie, d'engagement et d'équité.

Ses valeurs sont sous-tendues par une éthique de mission partagée au sein des établissements et services géré par l'APAJH du Tarn.



#### Garder le cap!

#### **POUR LA PERSONNE**

- Stimuler et entretenir les fonctions mnésiques.
- Maintenir, voire restaurer l'autonomie.
- Favoriser le maintien à domicile dans de meilleures conditions.
- L'accompagner dans une étape de vie difficile, en restaurant l'estime de soi.
- Adapter les activités thérapeutiques à ses capacités.
- Apprécier et accompagner l'évolution de la personne et de sa pathologie par des évaluations régulières et des modulations du projet personnalisé.
- · Prévenir les troubles du comportement.
- Favoriser les rencontres des personnes entre elles.
- Favoriser tous types de lien social.



#### **POUR LES FAMILLES**

- Offrir un répit à l'aidant, soutenir et aider les familles (rompre l'isolement).
- Améliorer la communication avec le parent accompagné.
- Accepter une aide autre que médicale.
- Préparer une éventuelle entrée en institution en permettant un temps de réflexion et de cheminement accompagné par l'équipe.
- Partager leur vécu avec d'autres familles (groupes de parole animés par France Alzheimer 81, rencontres à l'Accueil de jour) et avoir du soutien de la part des pairs.

**POUR LA FILIERE GERIATRIQUE**, s'intégrer dans une filière de prise en charge de la personne âgée,

- en créant des liens
  - o avec le généraliste, pivot du maintien à domicile,
  - avec les autres accueils de jour,
  - la consultation mémoire,
  - o l'unité mobile de gériatrie,
  - o les services d'aides à domicile,
  - o le service du Conseil départemental Conseil Général,
  - le Centre Communal d'Action Sociale...



#### Les prestations avec la nomenclature Serafin PH

#### PRESTATIONS DE SOUTIEN À L'AUTONOMIE

#### **PRESTATIONS DE SOUTIEN À LA SANTÉ**

Maintien et développement des acquis cognitifs, de la mémoire, de l'attention, du langage et de la motricité (réveil musculaire, marche...)

Bien-être physique et psychique dont soins du quotidien, manucure, toucher bien-être, massages, siestes ...

Veille sur l'état de santé général, la prise de traitement sur le temps d'accueil

Transmissions des points de vigilance aux familles et/ou partenaires

Adaptation des menus (besoins et préférences) et ateliers culinaires

Vigilance sur les difficultés : déglutition, port d'appareillage, poids...

Accompagnement dans les actes de vie quotidienne avec objectif de maintenir l'autonomie du quotidien

Aide à la mobilité, aides techniques, aménagements, aide physique (pour se lever...)

Santé somatique

et psychique

**Autonomie** 

Soutien des interactions et la communication avec autrui: lecture, photolangage, outils de communication...

> Sécurisation des espaces et du quotidien avec des repères stables (ex : activité d'accueil : date, saint, dicton du jour, lecture des nouvelles) et une vigilance constante

> > sociale

**Participation** 

Accompagnements proposés en individuel et en collectif

> Identification des besoins et Projet Personnalisé

L'identification des besoins de la personne, de l'évolution de ses besoins et la mise en oeuvre de la démarche de projet personnalisé permettent de proposer à la personne les prestations d'accompagnement dont elle a besoin et de répondre à ses attentes. Nous prenons également en considération les attentes et besoins des aidants.

#### PRESTATIONS DE SOUTIEN À LA PARTICIPATION **SOCIALE**

#### Soutien du maintien à domicile

en lien avec le besoin pour vivre dans un logement

ex : écrire la date, lire un article, calcul mental, compter les points à la belote, mise en couleurs, jeux, menus ...

Stimulation et maintien des acquis pour soutenir les relations sociales

#### Soutien à l'aidant

Médiation dans le cadre des interactions sociales et familiales, si besoin

> Soutien de la pairaidance spontanée

Mise en place d'activités permettant une participation active à la vie sociale: thé dansant. journée intergénérationnelle, promenade ...













#### Page 35

# Partie 4

# Modalités et Principes d'accompagnement

La personne accompagnée, créatrice de son accompagnement

#### LE PARCOURS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

#### L'admission à l'Accueil de Jour

La structure accueille les personnes (de plus de 60 ans) atteintes de maladies neuro évolutives (MND), vivant à leur domicile.

Il est donc important qu'un diagnostic de la maladie soit posé avant l'admission de la personne à l'accueil de jour.

Après un diagnostic de pathologie d'Alzheimer, ou apparentée, par le gériatre ou le neurologue, une visite à domicile est organisée par le chef de service qui recueille les besoins de la personne et apporte son aide pour compléter le dossier.

La personne accueillie ne doit pas présenter de pathologie intercurrente trop lourde et doit être en capacité de :

- Pouvoir manger seule (sous surveillance).
- Etre réceptive au langage verbal.
- · Vivre en société.

Pour l'admission, un dossier complet, dans lequel seront intégrés un contrat de séjour et un projet personnalisé (en annexe à ce projet) est à remplir.

La facturation se fait à la journée et une participation au titre de l'APA peut être sollicitée.

#### La période d'adaptation

Afin de déterminer la capacité d'adaptation des personnes accueillies, une période d'adaptation est appliquée, à partir de la date d'entrée de la personne dans la structure.

Pendant et/ou à l'issue de cette période, la personne, sa famille ou la structure peut interrompre la prise en charge.



#### La sortie du dispositif

Lorsqu'une personne de part son état de santé, sa dépendance ou son comportement ne peut plus être accueillie, elle sera orientée vers une structure plus adaptée, en concertation avec la personne et sa famille et/ou son aidant.

L'arrêt de l'accompagnement peut-être à la demande :

- de la personne ou de sa famille. Dans ce cas, il est important d'en avertir au plus tôt la direction.
- des professionnels de la structure lorsqu'ils constatent que la prise en charge de la personne ne donne plus satisfaction et n'est plus en adéquation avec ses besoins.

Pour toute personne qui présente un des critères de sortie précisés dans le contrat d'accompagnement, un projet de réorientation lui est proposé, de manière temporaire ou définitive, en fonction des troubles et de leur caractère.



#### Soigner la sortie

Nous constatons que souvent les sorties de l'Accueil de Jour sont soudaines : départ en EHPAD, hospitalisation, ... Le lien se crée et parfois se coupe, sans préavis, sans au revoir.

Nous souhaitons, dans le cadre des réorientations en EHPAD notamment, accompagner plus sereinement ces sorties.

Pour cela, nous souhaitons mettre en place des partenariats avec les structures afin d'assurer la continuité des parcours, le lien avec les familles et la transmission des informations pertinentes, au bénéfice des personnes accompagnées.

# LE PARCOURS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

# Lors de nos premiers échanges, nous ferons connaissance ...

Quels sont vos nom et prénom ?

Comment voulez-vous qu'on vous appelle ?

Voulez-vous me présenter votre famille ?

Où vivez-vous ? Vivez-vous avec quelqu'un ?

Qu'avez-vous fait dans la vie ?

Qu'aimez-vous faire dans la vie. comment occupez-vous vos journées?

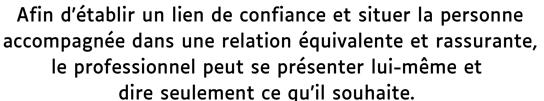
Comment peut-on vous faire plaisir en général ?

Y a-t-il au contraire quelque chose que vous n'aimez pas, qui pourrait vous agacer ?

Quelles sont les valeurs importantes pour vous dans la vie ?

Qu'est ce qu'il vous semble très important qu'on sache de vous pour bien vous accompagner ?

l'accueil de jour ? êtes-vous d'accord ?



#### **DIAGNOSTIC POSÉ**

par un spécialiste et avant l'admission

#### **PRISE DE CONTACT**

Via un partenaire (souvent la commission mémoire de l'hôpital de Lavaur), la famille, la personne elle-même

#### **VISITE À DOMICILE ET ÉVALUATION**

Questionnement autour des attentes et des besoins et présentation de la structure à la personne et ses proches

#### **VISITE DE L'ACCUEIL DE JOUR**

avec une journée d'essai proposée en fonction des disponibilités

#### **PROJET PERSONNALISÉ**

Co-construction du Projet Personnalisé et Contractualisation de l'accompagnement

#### **ACCOMPAGNEMENT ET AJUSTEMENTS**

Vie et mise en œuvre de l'accompagnement au sein de l'Accueil de Jour

#### **ÉVALUATION RÉGULIÈRE**

Évaluation pluridisciplinaire du projet personnalisé

#### **SORTIE DU DISPOSITIF**

en lien avec le projet de la personne et/ou dégradation de son état et/ou EHPAD

#### LIEN PERMANENT ET CONTINU

#### Professionnels. **Personnes** accompagnées et **Famille**

Chaque acteur de l'accueil de jour participe de sa place à la construction du projet personnalisé de la personne accueillie.

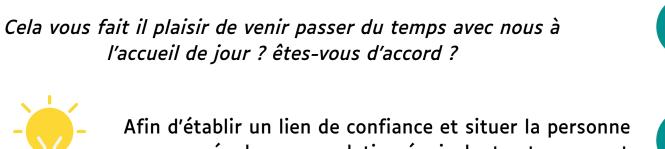
Chaque professionnel est important dans la démarche d'accompagnement.

Chacun représente un maillon important de cette chaîne pluridisciplinaire d'accompagnement.

L'important est de parvenir le plus possible à un travail interdisciplinaire plutôt qu'à une simple juxtaposition pluridisciplinaire.

#### **INTERVENANTS EXTÉRIEURS**

Dès que nécessaire





# LE PROJET PERSONNALISÉ DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

La Haute Autorité de Santé (HAS) souligne que le projet personnalisé est un **outil de coordination** visant à répondre aux **besoins et attentes** de la personne accueillie, en impliquant celle-ci dans son projet d'accompagnement.

La notion du projet personnalisé en lien avec l'autodétermination repose sur une démarche participative, impliquant étroitement la personne accompagnée et son entourage dans la définition et la mise en œuvre du projet.

Le projet personnalisé est le cadre de référence de l'action coordonnée des professionnels, de la personne accompagnée et de sa famille.

L'accent est mis sur l'écoute, la co-construction et le respect des choix et des besoins individuels, favorisant ainsi l'autodétermination de la personne au cœur du processus.

Le projet personnalisé (PP) est un outil de travail indispensable et obligatoire, une attention particulière est mise sur la formalisation des projets avec la focale sur une mise en place basée sur la bienveillance et la bientraitance au sens législatif (bonnes pratiques, référentiel évaluation).

Lors de la première rencontre, les professionnels font un recueil de données avec la personne et son aidant afin d'avoir un maximum d'éléments pour l'élaboration du projet, de créer un lien privilégié avec les professionnels et d'éviter une approche standardisée qui s'opposerait à l'objectif de personnalisation.

Des objectifs sont liés aux besoins et désirs des personnes.

Le projet reste provisoire, évolutif, il est revu, réévalué, complété chaque fois que cela est nécessaire.

L'APAJH du Tarn s'est équipée d'un nouveau logiciel métier "IMAGO", qui permet de travailler les Projets Personnalisés en lien avec la nomenclature SERAFIN-PH, avec pour objectif de répondre le plus finement aux besoins des personnes accompagnées.

Pour les nouveaux arrivants, le projet personnalisé est réalisé dans les 6 mois suivant l'admission.

Pour les autres personnes, il est révisé tous les ans.

#### EN COURS D'ÉLABORATION, LA PROCÉDURE TRANSVERSALE DE PROJET PERSONNALISÉ COMPRENDRA LES THÉMATIQUES CI-DESSOUS :





# **DES MÉDIATIONS ADAPTÉES**

Chaque journée est rythmée par des activités diverses et variées (activités cognitives, musicothérapie, repas partagé, sport adapté, arts...) en lien avec le projet de vie individualisé, co-construit par et pour chaque personne accueillie.

Des médiations spécifiques sont mises en œuvre pour accompagnées les personnes à l'accueil de jour Dame Guiraude :

- Musicothérapie : Assurée par une professionnelle, en séance tous les mercredis après-midi.
- Sportives : Assurées par deux éducateurs sportifs, les jeudis toute la journée et le mercredi matin.

Les pratiques régulières proposées aux personnes accompagnées au sein de l'accueil de jour sont :

- Activités physiques adaptées : marche (extérieure, assistée, avec aide technique), parcours motricité.
- Mobilité/motricité, stretching et acupression.

Ces ateliers offrent la possibilité de retrouver le goût du contact, tout en apprenant à se connaître soi-même.



#### LA CUISINE

L'ergothérapeute mène une activité de cuisine une fois par mois permettant :

- de développer et de soutenir l'autonomie, la socialisation;
- de stimuler la concentration et les capacités cognitives : manier les ustensiles, calculer les proportions, gérer les temps de cuisson...
- de se réapproprier les gestes du quotidien, de solliciter les 5 sens;
- de favoriser le lien social en partageant une activité conviviale : la cuisine favorise le bien-être et incite aux échanges, aux partages de conseils, et génère d'agréables souvenirs.

La cuisine représente un support thérapeutique intéressant, en donnant à la personne l'occasion de se sentir utile, de revaloriser son image et son estime de soi de part la participation aux choix des menus notamment et le «faire soi-même».





Toutes les activités sont en lien avec la saisonnalité.

#### LES VECTEUR DE L'INCLUSION ET L'OUVERTURE

L'accueil de jour Dame Guiraude, en tant que lieu thérapeutique et espace de vie, favorise l'inclusion des personnes atteintes de maladies neuro-évolutives. Cette inclusion vise à maintenir leur lien avec la société, à valoriser leurs capacités et à renforcer leur bien-être.

Plusieurs vecteurs sont mobilisés pour atteindre ces objectifs et proposer des activités ouvertes sur l'extérieur:

Les Arts et la Culture

- Ateliers créatifs : peinture, sculpture...
- Culture : Visite de musées, expositions, spectacles...
- Musique et chant : musicothérapie, blind-test, chorale ...

Activités sociales, ludiques et sportives

- Activités sociales : thé dansant, rencontre intergénérationnelle ...
  - au moins 1 fois par trimestre
- **Jeux** : Ludothèque, Belote...
- Ateliers mobilité : gym douce, marche ...

Les thérapies médiatisées

- **Médiation animale** : L'interaction avec des animaux est une activité particulièrement bénéfique sur le plan émotionnel et social.
- Ateliers de bien-être: Relaxation, méditation ou gym adaptée, manucure, toucher massage, épilation du visage... contribuent à améliorer le bien-être physique et mental des participants.

La participation citoyenne

- Projets intergénérationnels
- Engagement local : Les participants peuvent être impliqués dans des projets communautaires adaptés (jardin partagé, événements locaux), renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance sociale.

Le développement des partenariats

- Associations spécialisées : Collaboration avec des associations œuvrant dans le domaine des maladies neuro-évolutives
- Structures culturelles : Partenariats avec des musées, théâtres ou écoles pour développer des projets inclusifs
- Acteurs locaux : Coopération avec les collectivités locales pour promouvoir l'inclusion sociale au sein du territoire.

# **DES ENJEUX SPÉCIFIQUES**

#### **ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT**

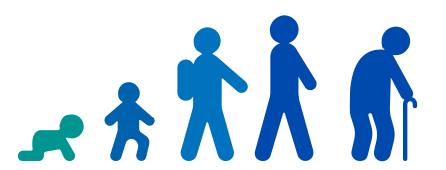
L'évolution démographique en France, marquée par un vieillissement de la population, induit une augmentation des personnes âgées nécessitant un accompagnement adapté.

Cette tendance pousse les structures à développer des programmes spécifiques pour répondre à des profils de plus en plus variés, intégrant des approches multidisciplinaires pour un accompagnement holistique.

Un tableau de bord permet d'assurer un suivi du vieillissement des personnes accompagnées.

Ce suivi a pour objectif de mettre en place des actions concrètes visant à accompagner ces personnes dans l'avancée en âge : modification de leur perception, difficultés en lien avec l'environnement, difficultés psychiques et somatiques, besoin d'adaptation du rythme...

Nous accompagnons également ces personnes dans l'acceptation de la dépendance, du vieillissement des corps, de la perte de repères...



# **ÉVITER LES RUPTURES DE PARCOURS**

Dans le cadre de notre engagement à offrir un accompagnement de qualité au sein de l'Accueil de Jour Dame Guiraude, nous souhaitons prévenir les ruptures de parcours pour les personnes que nous accompagnons.

Conscients des défis que peuvent représenter les transitions et les changements dans le parcours de vie, nous mettons tout en oeuvre pour assurer une continuité de l'accompagnement et s'assurer de l'adhésion continue de la personne accompagnée.

À cette fin, nous adoptons une approche individualisée et flexible, en prenant en compte les besoins spécifiques et les attentes de chaque personne et des proches aidants.

Nous renforçons notre réseau de partenariats avec d'autres structures médico-sociales, des établissements de santé, des entreprises et des associations, afin de créer un maillage solide qui permette de répondre de manière cohérente et complète aux divers besoins.

Notre équipe pluridisciplinaire travaille en étroite collaboration avec les personnes et leurs familles pour élaborer des plans d'accompagnement personnalisés, favorisant ainsi une transition fluide entre les étapes-clés de leur vie.

Par ces actions, l'Accueil de Jour s'engage à être un véritable acteur de lien, veillant à ce que chaque parcours soit continu, sécurisé et adapté, pour que chacun puisse avancer sereinement vers ses objectifs et son épanouissement.



# LA GARANTIE DES DROITS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Dans le cadre d'une démarche inclusive et d'autodétermination, la participation des personnes accompagnées est systématiquement recherchée lors des différents moments de rencontre : rencontres partenariales y compris avec les familles, événements festifs, CVS, accès aux soins, co-construction du projet personnalisé, etc.

Pour cela, la construction d'outils spécifiques (documents en FALC, Communication Alternative et Augmentée, etc.) est à poursuivre et à développer.

Le droit des personnes accompagnées, rappelé dans la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, pour être effectif, nécessite le développement de leur participation.

# C'est quoi le droit pour la personne?

- le droit d'intervention sur des orientations qui le concernent;
- le droit de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre des réponses adaptées à ses besoins et ses aspirations.

# Le droit pour la personne pose l'exigence :

- de son information;
- de la bonne identification de la demande ;
- d'un projet personnalisé;
- de la nécessité d'équipes compétentes et attentives.

La réalité de la situation, la prise en compte de l'autonomie intellectuelle et psychologique des personnes accompagnées et les exigences de la vie au sein de la société, amènent à envisager leur participation dans une démarche à trois entrées obligatoirement interdépendantes et liées :

- Accompagner l'expression nécessaire à la participation de la personne et sa prise en compte; rechercher son consentement éclairé au travers de moyens de communication adaptés.
- Solliciter les interlocuteurs extérieurs : familles, mandataires, pour des échanges garantissant le débat contradictoire.
- Conduire les professionnels à mettre en œuvre le principe d'un accompagnement médico-social qui sera dans ce cas spécifique, de reconnaître, d'accepter et d'accompagner l'expression de la participation de la personne accompagnée.



La Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie

3

La Charte des droits et libertés de la personne agée en situation de dépendance ou de handicap



# L'AUTODÉTERMINATION

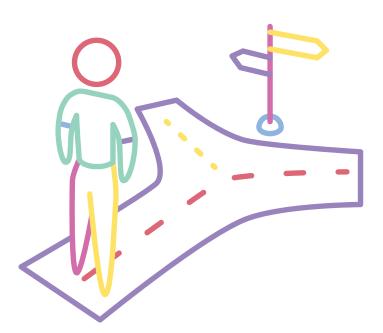
Notre ambition première est de favoriser l'expression et le pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

Nous avons à cœur de développer des moyens de communication adaptés.

Ainsi l'outil de communication doit permettre l'expression des choix de la personne accompagnée et de ce fait de lui permettre l'autodétermination.

Il doit faciliter et rendre accessible l'information sur les droits et libertés.

Chaque professionnel favorisera l'autodétermination des personnes qu'il accompagne et portera sa voix, si nécessaire.





# POUR ÊTRE AUTODÉTERMINÉ, IL FAUT ÊTRE CAPABLE DE



# **CHOSES:**

#### L'AUTORÉALISATION

L'autoréalisation : cela veut dire être capable de savoir qui je suis.

Par exemple :

- \* ce que j'aime
- \* ce que je suis capable de faire
- être fier de ce que je fais, de mes progrès.

#### L'AUTORÉGULATION

L'autorégulation, c'est:

- savoir réfléchir avant d'agir;
- # être capable de voir les difficultés;
- \* savoir trouver des solutions ;
- 🕸 être capable de m'organiser.

#### **L'AUTONOMIE**

C'est être capable de faire seul des choses.

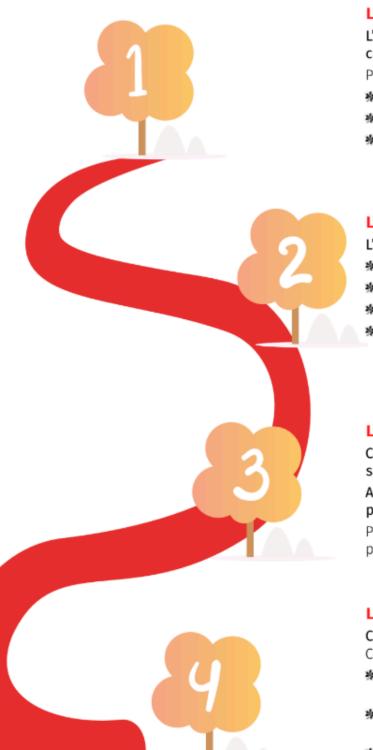
Attention, pour être autonome, je peux aussi avoir besoin des autres.

Par exemple j'ai besoin d'un taxi adapté pour aller, tout seul, à un rdv médical.

#### **LE POUVOIR D'AGIR**

Cela s'appelle aussi l'Empowerment. Cela veut dire :

- Étre capable de prendre des initiatives sans me mettre en danger;
- C'est être capable de choisir entre plusieurs choix :
- C'est aussi pouvoir me tromper et apprendre de mes erreurs.



# L'ÉTHIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LE RESPECT DE LA DIGNITÉ

Trois éléments rendent compte de l'exigence d'une réflexion éthique qui fonde l'action des professionnels dans le secteur médico-social en général et au sein de l'Accueil de Jour Dame Guiraude en particulier.

- La vulnérabilité de la population accueillie ;
- L'articulation entre les dimensions individuelles et collectives du travail d'accompagnement;
- L'évolution permanente du travail médico-social.

Il convient de réaffirmer la position d'acteur de la personne accompagnée et de considérer que les professionnels sont souvent aux prises avec des contradictions entre différentes logiques (autonomie/sécurité, médicales...).

Concernant le champ de l'éthique, l'objectif est pour nous de favoriser le partage d'un langage commun basé sur une définition qui permette de situer l'éthique notamment au regard de la morale, du droit et de la déontologie.

On peut ainsi considérer qu'il s'agit "d'une réflexion qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées". (ANESM 2010)

La réflexion éthique permet de prendre des décisions les plus justes possibles :

- elle aide les professionnels à analyser et à clarifier la complexité d'une situation au regard des systèmes de valeur de chacun, aussi bien en amont de la prise de décision que lors de l'évaluation à posteriori de la situation;
- elle donne du sens aux pratiques et à leur évolution et les interroge régulièrement ;
- elle a également un impact sur les décisions stratégiques, dans le cadre notamment de l'élaboration ou de la révision des projets d'établissements ou de services;
- elle renforce les relations de confiance entre les différents acteurs. En impulsant un échange collégial sur des questions de fond, c'est un vecteur de construction et de cohésion des équipes ;
- elle contribue, par ailleurs, à renforcer les relations entre les partenaires en formalisant les principes et lignes de conduite de l'accompagnement des personnes fragiles ou vulnérables.

La formalisation d'une telle réflexion devrait ainsi permettre d'éclairer les enjeux éthiques et d'offrir aux professionnels des clés pour renforcer leur compétence dans la réflexion comme dans la décision. Il ne s'agit pas ici d'imposer des solutions contraignantes ou des recettes prêtes à l'emploi.



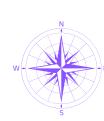


# La Bientraitance et l'Éthique au sein de l'APAJH du Tarn

Le questionnement éthique comme acte professionnel à part entière

La Charte bientraitance de l'APAJH du Tarn est un mouvement collectif des équipes professionnelles (salariés) et des bénévoles (adhérents/bénévoles) pour cultiver ensemble une posture d'humilité et de préoccupation éthique permanente.

#### La dignité, comme boussole



Toute intervention professionnelle trouve son socle dans la reconnaissance inconditionnelle de la dignité humaine, héritage direct de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Cela implique de dépasser ses représentations pour accueillir chaque personne dans sa singularité existentielle : son histoire, ses aspirations, ses vulnérabilités spécifiques...

# Le droit à l'autodétermination comme principe actif



L'article 4 de la loi du 2 janvier 2002 rappelle que la personne accompagnée est l'auteur principal de son parcours de vie.

Les professionnels doivent donc développer une capacité à "faire avec" plutôt qu'à "faire pour", en s'appuyant sur les compétences préservées de la personne accompagnée.

#### L'abandon des routines sécurisantes



Les habitudes institutionnelles et professionnelles, bien que rassurantes, constituent souvent un frein à l'innovation.

Une pratique réellement bientraitante implique de mettre en question sa posture et ses pratiques professionnelles, en s'appuyant sur des indicateurs qualitatifs : qualité du lien, sentiment de bien-être...

## L'audace du doute méthodique



"Savoir douter pour mieux agir" devient un mantra professionnel. Cela se traduit par des réflexions permanentes sur les besoins et attentes des personnes, leurs évolutions, leur droit à changer d'avis ou d'envies ... L'échange et la prise en compte des points de vue (personnes accompagnée, familles, pairs, professionnels...) permet de prévenir les dérives qu'induisent l'excès de certitude.

#### Le miroir des biais inconscients



Chaque professionnel doit identifier ses propres filtres culturels, sociaux ou affectifs qui influencent ses perceptions.

L'objectif n'est pas de les supprimer – mission impossible – mais d'en prendre conscience pour mieux les neutraliser lors des prises de décision.

# La gestion constructive des tensions éthiques



L'accompagnement médico-social génère inévitablement des dilemmes entre protection et autonomie, sécurité et liberté. Plutôt que de rechercher des solutions toutes faites, les équipes doivent apprendre à "habiter" ces contradictions et à questionner cet équilibre grâce à des espaces de délibération éthique structurés.

#### La co-construction authentique



Renoncer à une posture d'expertise unilatérale suppose de mettre en place des outils favorisant la participation active des personnes accompagnées à l'élaboration de leur projet personnalisé.

Les savoirs expérientiels deviennent alors une ressource essentielle dans la conception des dispositifs d'accompagnement.

# L'innovation grâce aux situations complexes



Les situations dites "complexes" révèlent souvent les limites des cadres institutionnels existants. Plutôt que de les considérer comme des situations problématiques, elles deviennent des opportunités pour expérimenter des réponses créatives en collaboration avec les personnes concernées.



# La Charte de bientraitance de l'APAJH du Tarn

Une approche partagée de la personne accompagnée : penser ensemble l'action pour bien agir

#### **LES DROITS**

Je connais **les droits** des personnes que j'accompagne et **j'agis pour respecter**, faire respecter et promouvoir ces droits.

## LA DIGNITÉ

J'accompagne la personne qui est singulière et unique, avec considération et respect, au quotidien.

#### LA CONFIANCE

Je créé un environnement sécure et un climat favorisant une relation de confiance avec la personne.

#### L'OUVERTURE

J'ouvre et je partage ma pratique professionnelle aux autres et à l'environnement.



... dans la valorisation et en positif...

# L'AUTODÉTERMINATION

Je crée les conditions qui favorisent l'expression, l'autonomie et le pouvoir d'agir de la personne

## LA NEUTRALITÉ

J'observe une stricte neutralité religieuse, politique et ne porte aucun jugement moral sur les valeurs et les choix de la personne et/ou de son entourage

# LA RÉCIPROCITÉ

Je construis une relation d'accompagnement basée sur une **réciprocité saine et sécurisante** pour la personne accompagnée.

#### L'ENTOURAGE

Je reconnais et je valorise le rôle des proches et des aidants tout au long du parcours de la personne.

#### L'ACCESSIBILITÉ

Je m'assure que **les informations** que je transmets et **la façon** dont je les transmets sont **adaptées** à **chaque personne** pour qu'elle les comprenne.

comprenne.



Je suis garant(e) et en responsabilité de la Bientraitance des personnes en situation de vulnérabilité que j'accompagne.

#### L'AMÉLIORATION

Je considère la satisfaction de la personne et de ses proches comme élément déterminant dans l'amélioration continue de ma pratique professionnelle.

#### LA CONFIDENTIALITÉ

Je respecte la **confidentialité** des informations qui me sont confiées et l'**intimité** des personnes accompagnées

#### LA PARTICIPATION

Je recherche, à chaque instant, le consentement et la participation effective de la personne à son accompagnement.



...en veille permanente...

# LA PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE : les bonnes pratiques

Le projet de service de l'Accueil de Jour Dame Guiraude s'inscrit dans une démarche globale de bientraitance et de prévention de la maltraitance envers les personnes âgées présentant des troubles de la mémoire.

La bientraitance constitue le cœur de métier de notre accueil de jour et se manifeste par une prise en charge globale de la personne et de son entourage, répondant à leurs attentes et besoins, et garantissant le respect de leurs droits et libertés.

Elle ne se limite pas à l'absence de maltraitance, mais vise à promouvoir le bien-être des usagers en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance.

# **Principes fondamentaux**

#### Centrer l'accompagnement sur la personne accueillie

- Garantir la liberté de choix et le pouvoir d'agir des personnes en les impliquant le plus souvent possible dans les décisions et en favorisant leur autonomie et autodétermination tout au long de leur présence.
- S'assurer de la compréhension de leurs droits et des voies de recours disponibles grâce à des supports d'information adaptés.
- Personnaliser l'accompagnement en identifiant et formalisant les besoins et attentes spécifiques dans un projet personnalisé actualisé régulièrement.
- Recueillir l'expression des personnes accueillies, leurs besoins, souhaits, avis, expérience et satisfaction en utilisant des moyens de communication adaptés.

## Engager l'ensemble de l'Accueil de Jour

- Coordonner la bientraitance et la lutte contre la maltraitance dans la démarche qualité et de gestion des risques.
- Formaliser et porter les actions liées à la bientraitance et à la prévention de la maltraitance dans le projet de service.
- Repérer les risques d'origine professionnelle, organiser les ressources humaines et assurer une qualité de vie au travail.
- Communiquer et promouvoir une culture du signalement des signaux d'alerte et des situations de maltraitance, en garantissant un environnement de travail déculpabilisant et soutenant.

## Soutenir les professionnels

- Assurer une formation continue de l'ensemble des professionnels aux principes de bientraitance, à la prévention de la maltraitance et aux besoins spécifiques des personnes présentant des troubles de la mémoire.
- Prévoir des temps dédiés d'analyse des pratiques professionnelles pour favoriser la prise de recul collective, la libération de la parole et la résolution de problématiques.
- Agir en partenariat avec les proches aidants et les représentants des personnes accueillies, en considérant leur expertise et leurs observations.



# LA PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE : les bonnes pratiques

L'accueil de jour met par ailleurs en œuvre des dispositions de prévention et de réponse aux situations de maltraitance pouvant survenir.

#### Les dispositions de prévention

En référence aux recommandations de l'HAS, les dispositions de prévention suivantes sont mises en œuvre :

- l'ensemble des professionnels est impliqué au quotidien en mettant en œuvre pour chaque personne, une observation documentée des pratiques et de leurs effets
- la traçabilité de tout évènement indésirable est assurée ;
- la stabilité des repères et des relations dans l'institution, et plus globalement de l'environnement, est essentielle à l'équilibre et au bien-être de chaque personne accueillie;
- une approche globale et non segmentée de la personne, la cohérence de la prise en charge, l'articulation des différents volets (vie quotidienne, sociale, citoyenneté, soins) sont systématiquement recherchées.
- Un soutien professionnel à travers l'analyse des pratiques

La formation des professionnels et les Groupes D'Analyse des Pratiques contribuent à prévenir la maltraitance en interrogeant les pratiques professionnelles et leurs sens.

#### Une vigilance vis-à-vis des risques de maltraitance familiale

Permettre un temps de répit aux aidants et les accompagner contribue à prévenir les risques de maltraitance familiale.

Néanmoins, l'équipe se montre vigilante sur ce sujet, les modalités de relais des situations préoccupantes sont encadrées par une procédure associative.

#### Une procédure de signalement

Au sein de l'APAJH du Tarn, une procédure interne a été mise en place afin de lutter contre la maltraitance, avec notamment une fiche d'informations relatives à un signalement judiciaire de maltraitance et un protocole détaillé.





# LA PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE

#### Repérage et prévention de la maltraitance

- Être attentif aux facteurs de risques liés aux personnes accueillies (vulnérabilité, isolement, troubles de la communication, perte d'autonomie, etc.) et aux signaux faibles d'alerte (changement de comportement, plaintes, etc.).
- éauipes Sensibiliser les aux "moments sensibles" particulièrement à risque (transitions, moments de tension en effectif, soins d'hygiène, repas, etc.) et anticiper ces situations.
- Identifier les risques liés à l'établissement (difficultés de ressources humaines, non-respect des droits, absence de formation, locaux inadaptés, etc.) et prévenir la maltraitance d'origine institutionnelle.

# Les RBPP de référence



RECOMMANDER

Bientraitance et gestion des signaux de maltraitance en établissement

Mise en œuvre en milieu sanitaire, médico-social et social, personnes

Guide d'amélioration des pratiques

Validé par le Collège le 3 octobre 2024





# 3977 : contre la maltraitance

Traitement des signaux de maltraitance

en équipe.

traçabilité.

• Rappeler aux personnes accueillies leurs droits et voies de

recours et les encourager à signaler tout fait de maltraitance.

• Mettre en place une conduite à tenir immédiate formalisée en

cas de signalement, incluant l'alerte de la hiérarchie, la mise

en sécurité de la personne, l'écoute et le dialogue, et l'analyse

• Instaurer des retours d'expérience (RETEX) à distance des

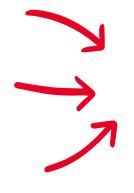
événements pour analyser les causes profondes, tirer des

enseignements et mettre en place des mesures de prévention.

• Intégrer les signalements au dispositif de gestion des

événements indésirables (gestion des risques) et assurer leur

Un dispositif national d'accueil et d'écoute téléphonique a été mis à disposition de tous, particuliers comme professionnels, en vue d'alerter sur une situation de maltraitance pour les situations concernant les personnes âgées et les personnes handicapées adultes.







# L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

#### **QU'EST-CE QU'UN CVS?**

La loi du 2 janvier 2002 a institué un droit pour les personnes accompagnées à participer au fonctionnement de l'établissement qui les accueille.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance de représentation qui fait partie de cette mesure.

#### QU'EN EST-IL À L'ACCUEIL DE JOUR DAME GUIRAUDE ?

Dans le cadre d'un accueil de jour la création d'un CVS n'est pas obligatoire mais nous en avons bien évidemment mis un en place depuis 2021.

Les dernières élections ont eu lieu début 2024.

Les réunions du CVS se tiennent une fois par trimestre (hors période estivale) et nous engageons à venir récupérer les participants et à les ramener à leur domicile lors de chaque instance. Il y a 3 sessions par an.

Elles ont lieu à l'Accueil de Jour.

#### **QUI PARTICIPE AUX RÉUNIONS DU CVS?**

- Les élus des personnes accompagnées
- Le représentant des familles et proches aidants
- Le représentant des professionnels
- Le représentant de l'organisme gestionnaire...

#### QUELS SONT LES SUJETS DU CVS?

- Le règlement de fonctionnement
- Le projet de service, l'évaluation
- Les Droits et libertés des personnes accompagnées
- Les Prestations d'accompagnement
- L'Organisation de la structure : horaires, rôles de chacun...
- Les Projets de travaux et d'équipement : nouvelles salles,...
- Les Activités : repas, sorties, événement festif...

En 2024, deux enquêtes de satisfaction ont été menées pour mieux comprendre les besoins et les désirs des personnes. Tous les participants ont eu l'opportunité de répondre, que ce soit en groupe ou individuellement.

À la suite des retours recueillis, nous avons mis en place des ateliers culinaires, incluant des préparations de soupes de légumes une fois par mois, ainsi que des gâteaux que nous confectionnons pour les anniversaires des participants.

De plus, les personnes ont exprimé le souhait de disposer d'un temps de motricité, que nous organisons le matin sous forme d'éveil corporel.

Certains ont également demandé à cultiver un coin du jardin pour planter quelques légumes (comme des tomates) ou des fleurs.

Nous rappelons régulièrement aux personnes que ces activités sont le fruit de leurs demandes.

#### LA PARTICIPATION AU PROJET DE SERVICE

LES ENQUÊTES DE SATISFACTION

Via le Conseil de la Vie Sociale (CVS), les personnes accompagnées ont l'opportunité d'exprimer leurs idées et suggestions concernant le projet de service, garantissant ainsi que ce projet évolue en harmonie avec leurs attentes et contribue à améliorer leur qualité de vie.

Lors de la co-construction de ce projet de service, les personnes accompagnées ont été sollicitées dans le cadre d'un comité de relecture suite aux comités de pilotage « COPIL PE ».

Les retours ont été pris en considération et les modifications proposées ont été réalisées, dans la limite du cadre réglementaire imposé par le décret n°2024-166 du 29 février 2024.

# L'ENTOURAGE DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE ET LES AIDANTS

Dans la synthèse « Le soutien des aidants non professionnels », l'HAS s'appuie sur le Collectif Inter-Associatif d'Aide aux Aidants Familiaux (CIAAF) pour donner une définition de l'aidant :

« personne qui vient en aide à titre non professionnel, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités quotidiennes. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non. Cette aide peut prendre plusieurs formes ».

L'Accueil de Jour Dame Guiraude veille à répondre aux besoins de l'entourage des personnes, pour qui les enjeux suivants sont importants :

- La reconnaissance de la relation d'aide, la valorisation de son rôle dans la vie de la personne vulnérable ;
- Le répit et la déculpabilisation de celui-ci : conseil, informations.

#### LA COMMUNICATION AVEC LES AIDANTS

Les moments de l'arrivée et du départ de la structure des personnes accueillies peuvent constituer des temps d'échange entre les familles et les professionnels.

Les informations pertinentes à une bonne coordination sont abordées lors de ces temps, dans le cadre d'entretiens téléphonique ou d'échanges au domicile.

Le cahier de liaison, régulièrement rempli par la famille et par l'équipe, reprend les éléments d'observations les plus importants. Ce cahier est un support d'échange d'informations.

L'ÉQUIPE DE L'ACCUEIL DE JOUR soutient et rassure les familles au quotidien.

#### LA PARTICIPATION À LA VIE DU SERVICE

Dans le cadre de la réglementation existante sur la participation à la vie au sein de l'accueil de jour, une enquête de satisfaction est réalisée chaque année auprès des usagers et de leur famille.

Une expression directe des usagers est recherchée à la faveur d'échanges souvent en groupe pour éviter le caractère "officiel" d'un entretien.

Au quotidien, le responsable de l'accueil peut recevoir les personnes accueillies et leur famille pour tout problème rencontré.

#### LE RÔLE DES FAMILLES DANS L'INCLUSION

L'inclusion passe également par une implication active des familles, qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes accueillies :

- Activités familiales : Organisation d'ateliers ou sorties incluant les familles pour renforcer les liens sociaux et familiaux.
- **Réunions régulières** : Des temps d'échange sont proposés pour écouter les besoins des proches aidants et partager les progrès réalisés par les participants.
- **Soutien aux aidants** : Des temps de paroles (Café Familles) et conseils pratiques sont proposés pour accompagner au mieux les familles dans leur rôle d'aidants.



# **COOPÉRATIONS ET PARTENARIATS**

L'Accueil de Jour Dame Guiraude a le souci de développer des partenariats pour :

- apporter des réponses dans le droit commun, selon le principe de subsidiarité;
- apporter une réponse aux besoins du service non satisfaits notamment sur le plan de l'accompagnement psychologique;
- enrichir l'offre de services en mettant en avant les partenaires;
- développer l'ouverture sur l'extérieur ;
- offrir une réponse aux besoins des personnes âgées atteintes de pathologies neuro-évolutives;
- faciliter la formation du personnel, en comptant sur la dynamique d'appui-ressources.

#### Reprise du partenariat en 2023 avec le Volley Club Bastidien

Ce partenariat est basé sur un échange mutuel :

- la mise à disposition des véhicules de Dame Guiraude le week-end pour les déplacements sportifs du VCB.
- un éducateur sportif qui intervient toutes les semaines auprès des personnes accompagnées pour des ateliers mobilité.

#### **DES PARTENARIATS POUR PRENDRE SOIN**

L'accueil de jour doit s'intégrer dans un système coordonné de soins et d'aides afin d'assurer le suivi de la personne.

Une convention a été établie avec la consultation mémoire du CH de Lavaur pour orienter les personnes vers l'Accueil de Jour.

L'accueil de jour veille à communiquer de façon régulière auprès des partenaires et de tous les professionnels, en mobilisant notamment la filière gérontologique, les réseaux de soins, en participant aux rencontres (MDA, ADMR, CCAS...) MAIA,...), par des rencontres directes avec les professionnels libéraux, les Associations d'Aide à domicile...

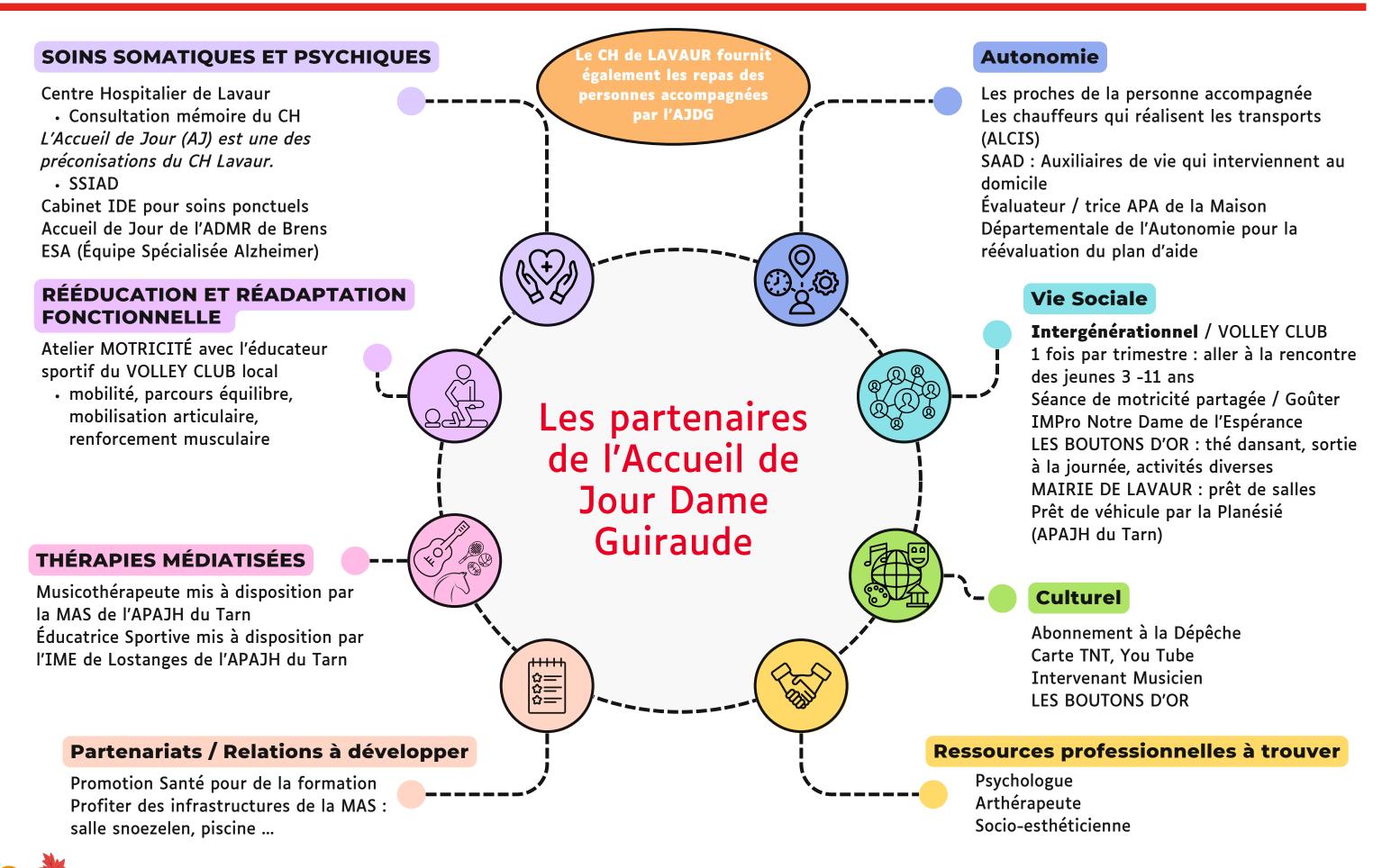
#### **DES PARTENARIATS QUI DURENT DANS LE TEMPS**

Une convention avec l'hôpital de Lavaur a été signée le 19 novembre 2012, et une autre avec la mairie de Lavaur le 9 avril 2009, toutes deux se renouvelant par tacite reconduction.

Une convention avec le volley club de Labastide Saint Georges, signée le 27 septembre 2024, est renouvelée chaque année.

Un partenariat avec l'ADMR, qui gère également des Accueil de Jour, est en cours de finalisation.





Dans le cadre de l'accompagnement et du soutien des familles, nous avons un partenariat avec France Alzheimer qui propose des groupes de paroles.



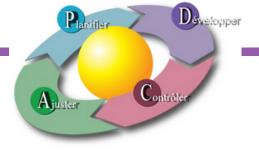
# Partie 5

Fonctions Supports et

Démarche Qualité

Au service de l'Accueil de Jour Dame Guiraude

## LA DÉMARCHE QUALITÉ



La Démarche Qualité de l'Accueil de Jour Dame Guiraude vise à :

- respecter les droits fondamentaux des personnes accompagnées ;
- améliorer la qualité des services rendus aux personnes accueillies ;
- améliorer la participation des personnes accompagnées ainsi que celle de leur famille et à développer l'ouverture de l'établissement sur son environnement.

Elle est également un moyen de valoriser le travail des professionnels, de capitaliser leur savoir-faire, et de développer la collaboration entre eux autour d'un objectif commun : la personne accompagnée au centre du dispositif.

Elle consiste à harmoniser les pratiques et développer la lisibilité et la traçabilité par la création concertée de différents supports et procédures écrits.

L'enjeu pour la structure est donc de poursuivre la mise en œuvre de la démarche qualité au sein du service.

Le pilotage de cette démarche sera réalisé au sein de l'Accueil de Jour Dame Guiraude via un COPIL Qualité régulier qui définira les axes de travail, notamment à partir du Plan d'Amélioration Continue.

Un suivi régulier des actions qualité via le COPIL PS AJDG, un renforcement de la communication et de la sensibilisation des professionnels sont également des objectifs au long cours qui permettront de pérenniser la démarche.

Ce Projet de Service est partie intégrante de la démarche d'amélioration continue de l'Accueil de Jour Dame Guiraude et à ce titre son plan d'action 2025-2029 est ajouté au plan d'amélioration continue de la qualité.

#### L'ACTUALISATION DU PROJET DE SERVICE

Conformément aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) et en lien avec le décret du 29 février 2024, le projet de service est actualisé autant que nécessaire.

L'actualisation consiste à intégrer les éléments décrivant les évolutions constatées et à revoir les projections et les objectifs d'amélioration.

#### Elle repose sur :

- les réunions régulières de groupes de travail de professionnels et/ou COPIL PS AJDG ;
- le suivi et l'état d'avancement des fiches actions,
- l'intégration des actions correctrices issues des démarches d'évaluation ;
- les outils d'analyse et tableaux de bord.

Toutes les modifications / actualisations doivent être présentées au Conseil de Vie Sociale.



#### LA FORMATION AU SEIN DE L'ACCUEIL DE JOUR

Depuis plusieurs années le déploiement de formations collectives et individuelles prenant en compte l'évolution dans les méthodes d'accompagnement des personnes, est mis en œuvre.

La technicité nécessaire pour de telles approches comme :

- l'Autodétermination :
- la Bientraitance ;
- la Communication alternative augmentée (CAA);
- la Pair-aidance;
- le vieillissement des personnes et la spécificité de l'accompagnement.

L'évolution des publics restent la priorité du plan de développement de compétences associatif.

Ainsi, tous les ans, une grande majorité des professionnels de l'Accueil de Jour suivra, à minima, une action de formation.

En 2024, l'équipe de l'Accueil de Jour a été formée à la gestion de la violence, à la bientraitance et à l'utilisation du logiciel IMAGO.

Deux professionnels de l'AJDG ont obtenu la certification d'ASG.

Les formations visent l'amélioration de la qualité du service rendu par le développement de compétences individuelles et collectives des professionnels à une meilleure prise en compte des besoins et des attentes exprimées par les personnes, leur famille et leur entourage.

Ces actions de formation se concrétisent dans l'élaboration des projets personnalisés, qui doivent être régulièrement réévalués avec les personnes pour s'adapter aux évolutions.

L'autodétermination est au centre de nos ambitions d'évolution, c'est pourquoi nous proposons à tous les professionnels engagés sur ce chemin de se rejoindre : les ambassadeurs autodétermination partis se former au Québec, les facilitateurs de projet et de parcours de vie positionnés sur les dispositifs d'appui à l'autodétermination et tous ceux qui agissent au quotidien en ce sens.

#### **ACCUEIL DES STAGIAIRES**

L'APAJH du TARN est reconnu comme site qualifiant et accueille des stagiaires sur tous les métiers du médico-social



« La formation des professionnels doit être continue. Elle s'inscrit dans une volonté d'amélioration permanente de la qualité d'accompagnement des personnes.

Se former permet de faire un pas de côté, de travailler en harmonie et d'avoir un langage commun.

Se former, c'est trouver le sens de son action, c'est pouvoir analyser les pratiques professionnelles avec un cadre de référence partagé.

La formation contribue à la cohésion des équipes : la cohésion, c'est un sentiment d'appartenance ».

Page 56

# LA GESTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET LE RGPD

#### RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble du personnel de l'Accueil de Jour Dame Guiraude s'engage à maintenir un comportement professionnel et à conserver la discrétion et la confidentialité la plus absolue sur toutes les informations dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution de ses missions.

Cette obligation se prolonge même au-delà de la cessation du contrat de travail. Le personnel de l'AJDG veillera à respecter les lois et règlements en vigueur.

# TRAITEMENT DES DONNÉES INFORMATIQUES PERSONNELLES ET ACCÈS AU DOSSIER

Les données à caractère personnel recueillies par l'AJDG peuvent faire l'objet d'un traitement, dans le respect de la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

L'Accueil de Jour Dame Guiraude s'engage à ce que :

- les données ne soient collectées que pour répondre à la mission d'accueil et d'accompagnement et ne seront pas traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités ;
- les données collectées soient adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées et de leurs traitements ultérieurs ;
- chaque personne accueillie ait accès, sur demande écrite auprès de la direction du service, à toute information la concernant.

Pour cela, un dossier numérique, qui lui est personnel, est constitué afin de centraliser toutes les informations nécessaires à son accompagnement. Ces informations sont conservées dans le logiciel métier IMAGO.

# RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

L'APAJH du Tarn est engagée depuis janvier 2019 dans un projet de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés.

Une phase de travail conséquente s'est achevée en 2020 : l'inventaire des traitements de données personnelles, réalisé dans tous les établissements et services de l'association.

Cet inventaire a permis de réaliser la cartographie des activités de l'APAJH du Tarn au cours desquelles sont traitées des données personnelles.

Cette cartographie permet de réaliser le registre des traitements, outil incontournable du RGPD.



# LE PROGRAMME ESSMS NUMÉRIQUE ET LE DUI : DOSSIER USAGER INFORMATISÉ

Le programme ESSMS numérique vise à généraliser l'utilisation du numérique dans les établissements et services médicosociaux (ESSMS).

Il repose principalement sur le déploiement d'un Dossier Usager Informatisé (DUI) pour chaque personne accompagnée.

La participation de l'APAJH du Tarn au programme ESSMS est l'opportunité de développer un environnement cohérent avec les valeurs de l'association au travers de moyens technologiques, numériques permettant d'atteindre les usages nécessaires à la mise en place du DUI.

Au travers du programme ESSMS Numérique, l'APAJH du TARN répond aux enjeux suivants :

- le développement de services numériques à destination des personnes accompagnées et leurs proches afin de leur permettre d'être acteurs du projet d'accompagnement;
- l'intégration et la conformité aux référentiels et services socles prévus par la stratégie du numérique en santé pour permettre le développement des échanges et du partage d'informations sécurisés entre les différents professionnels, internes et externes aux ESSMS, qui interviennent dans l'accompagnement et le parcours des personnes;
- la mise en place d'outils de pilotage.

Depuis 2024 : le DUI est opérationnel !

L'acquisition d'une solution logicielle performante permet d'apporter des réponses concrètes aux enjeux propres au secteur du médico-social :

- plus de fluidité et de rapidité dans la prise de décision ;
- une meilleure coordination des accompagnements et des parcours des personnes accompagnées;
- digitalisation de la relation avec les personnes accompagnées et leur famille;
- collaboration et communication interne facilitée;
- optimisation de la planification et du suivi de nos activités ;
- traçabilité des éléments du parcours de vie et de soins (médicaments, ...);
- automatisation de la partie répétitive de notre travail afin de nous concentrer sur les personnes que nous accompagnons.



#### LA GESTION DES RISQUES

Le risque fait partie de toute activité humaine. Il peut être défini comme "l'effet de l'incertitude sur l'atteinte des objectifs" (norme ISO 31 000 : management du risque).

Depuis plusieurs années et en cohérence avec les évolutions réglementaires, les structures sanitaires et médico-sociales ont obligation de déclarer et traiter les événements indésirables (EI) et les événements indésirables graves (EIG).

La déclaration puis le traitement d'un événement indésirable est nécessaire pour comprendre ce qu'il s'est passé, agir sur ce qui dysfonctionne et éviter une répétition de cet événement. Il s'agit de la partie curative (agir sur les conséquences d'un événement indésirable) et corrective (agir sur les causes d'un événement indésirable) de la démarche de gestion des risques.

C'est l'objet de la procédure de déclaration et de traitement des évènements indésirables en place au sein de l'Accueil de Jour Dame Guiraude.

Cette démarche de gestion des risques inclut également un volet préventif, c'est-à- dire, une identification des risques en amont de leur occurrence.

À destination des personnes accompagnées, cette approche doit permettre de garantir à chacun un environnement sécurisé garantissant sa santé physique, psychique et son épanouissement moral et social.

Pour le professionnel, c'est une démarche permettant de contribuer à sécuriser l'environnement de la personne accompagnée et son propre environnement de travail.



# L'ÉVALUATION PAR LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ (HAS)

La démarche d'évaluation constitue un levier de mobilisation des professionnels, dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité des accompagnements délivrés aux personnes accueillies.

Le référentiel du nouveau dispositif (2022) constitue le socle de l'évaluation. Il répertorie les exigences à satisfaire par l'ESSMS et les éléments nécessaires à leur évaluation afin d'en faciliter l'appropriation par les ESSMS, leurs professionnels, les personnes accompagnées et leurs représentants. Ils pourront s'appuyer sur le référentiel pour réaliser leurs auto-évaluations de manière autonome et s'en servir comme outil de pilotage de leur démarche d'amélioration continue de la qualité.

Elle a fait l'objet d'une élaboration concertée et d'une construction partagée entre la HAS, les professionnels du secteur social et médico-social, les personnes accompagnées ou leurs représentants.

# Un référentiel national commun construit autour de 4 valeurs prioritaires



Le pouvoir d'agir de la personne



Le respect des droits fondamentaux



L'approche inclusive des accompagnements



éthique des professionnels

# Un référentiel centré sur la personne accompagnée construit autour de 9 thématiques :

- la bientraitance et l'éthique;
- les droits de la personne accompagnée;
- l'expression et la participation de la personne;
- la co-construction et la personnalisation de son projet d'accompagnement;
- l'accompagnement à l'autonomie;
- l'accompagnement à la santé;
- la continuité et la fluidité des parcours des personnes;
- la politique ressources humaines;
- la démarche qualité et gestion des risques.

# DIALOGUE SOCIAL, SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT)

### LA REPRÉSENTATION DES SALARIÉS ET LE DIALOGUE SOCIAL

En 2023, l'association a installé un Comité Social Economique (CSE) unique qui couvre l'ensemble des salariés et des activités de l'APAJH du TARN.

#### Ainsi constitué, le CSE permet :

- D'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion, à l'évolution économique et financières des établissements et services, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle.
- De contribuer à promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail.
- D'informer et de consulter sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et le fonctionnement général des établissements.

# LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT)

Au sein du CSE, il existe une Commission Santé et Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) à laquelle participe le Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises du TARN (SPSTI81) qui fait un point régulier sur les accidents de travail et maladies professionnelles, met en place des commissions d'enquête quand cela s'avère nécessaire, et contribue à la mise en place d'une culture de la sécurité et de la prévention.

L'association a mis en place entre autres :

- Une cellule de prévention des risques associative
- Un comité de pilotage (COPIL) SSCT
- Une plateforme E-Learning
- Une charte managériale



# DIALOGUE SOCIAL, SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT)

#### Des personnes ressources internes :

- Des professionnels formés « Relais de prévention » par la Médecine du Travail
- Des formateurs PRAPS (Prévention des risques liés à l'activité physique dans le secteur sanitaire et social)
- Un référent handicap
- Deux référents harcèlement sexuel et agissements sexistes (Représentant des salariés et de l'employeur)

#### La création de supports :

- Plan de gestion de crise
- Plan de continuité de l'activité
- o Procédure en cas d'accident de travail
- Fiche analyse des accidents de travail



# En matière de formation à la sécurité et à la prévention :

- Des acteurs PRAP2S
- Une majorité de salariés formés en qualité de Sauveteurs Secouristes au Travail (SST) avec un recyclage programmé tous les deux ans
- Des formations à la sensibilisation des risques professionnels (8h dispensés par l'INRS en ligne)
- La formation aux gestes et soins d'urgences pour le personnel soignant (AFGSU)
- La formation Equipier 1ère intervention (Evacuation incendie et utilisation des extincteurs)
- La formation «Apprendre à protéger et à me protéger de la personne violente »
- Les attestations suivantes : SSIAP CACES HACCP- RABC Habilitation Electrique – Travail en Hauteur

#### Un suivi et des indicateurs :

Analyse des accidents de travail et mise à jour des Documents Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Production d'un rapport annuel: Bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail au sein de l'APAJH du Tarn.



# Partie 6

Le PLAN
d'ACTIONS
à 5 ans

de l'Accueil de Jour Dame Guiraude

# Le temps de l'introspection

Nous avons réalisé dans le cadre de la co-construction du projet de service de l'Accueil de Jour Dame Guiraude une analyse organisationnelle.

Nous partageons cette analyse à travers la mise en valeur de nos forces et l'identification des axes d'amélioration.

Ces axes sont traduits en objectifs opérationnels dans le cadre de notre plan d'actions 2025-2029.

# **PILOTAGE**

Des missions de coordination/manager bien identifiées, Un projet de service actualisé, La mutualisation des moyens internes à l'APAJH du Tarn (humains et matériels), Le développement grâce à des fonds internes, La démarche qualité soutenue par le siège.

# **ACCOMPAGNEMENT**

Une coordinatrice d'unité,
Un accompagnement par étapes,
Une équipe qualifiée et dynamique,
L'implication des personnes
accompagnées dans les décisions,
Un accompagnement de qualité
reconnu par les partenaires



L'ACCUEIL DE JOUR DAME GUIRAUDE





# COMMUNICATION

Une réactivité par mail,
Un livret d'accueil et un règlement de fonctionnement en cours de validation,
Une communication interne efficiente,
Des Prises En Charges mises en place rapidement,
"bonne presse",
Site internet en cours.

# SOINS

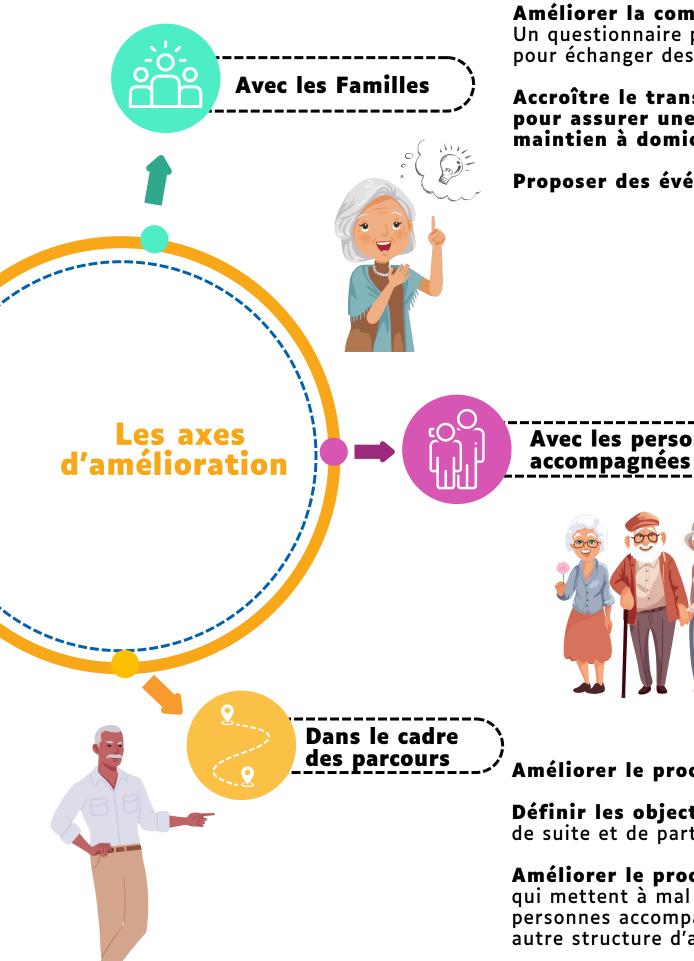
Des soins réalisés en interne : aide à l'élimination, accompagnement à la toilette, premiers soins, surveillance de la nutrition, gestion des médicaments, prévention des chutes... Une excellente relation avec le centre hospitalier de Lavaur et l'Accueil de jour de Brens (ADMR).

# **PARTENARIATS**

La mutualisation de matériel et personnel avec d'autres ESMS (IME/MAS APAJH),
Une relation privilégiée avec le CH de Lavaur :
l'AJDG est une préconisation de l'équipe mémoire du CH,
Une relation de qualité avec les évaluatrices de l'APA pour la réévaluation des plans d'aide, et avec les mandataires (UDAF, AT, EPAS, indépendants)

# ENVIRONNEMENT

Des locaux adaptés et des jardins, Un cadre calme et sécurisé, La proximité du centre-ville et du Centre Hospitalier de Lavaur, Un accès facilité à la vie sociale, aux activités



Améliorer la communication concernant l'organisation de l'Accueil de Jour Un questionnaire pourrait être utilisé pour déterminer ce qui serait le plus adapté pour échanger des informations

Accroître le transfert des compétences entre Accueil de Jour et le domicile pour assurer une continuité et le maintien des acquis, favorisant ainsi le maintien à domicile.

Proposer des événements festifs pour créer du lien

Avec les personnes

Approfondir les objectifs des Projets Personnalisés (PP) et la méthodologie, en mettant l'accent sur le maintien des acquis, le maintien à domicile, l'autonomie et le parcours.

Répondre aux besoins particuliers et développer des vecteurs d'inclusion à travers les arts, la culture, les sports, la cuisine, le snoezelen...

Mettre en place une gazette trimestrielle pour favoriser l'expression des personnes accompagnées.

Valoriser l'existence du Conseil de la Vie Sociale (CVS), en sollicitant les personnes pour la programmation des activités.

#### Améliorer le processus d'admission

Définir les objectifs pour la sortie, en explorant les options de service de suite et de partenariats, tout en assurant la dignité des personnes.

Améliorer le processus de sortie afin d'éviter les sorties sans préavis qui mettent à mal l'organisation du service et ne permettent pas aux personnes accompagnées d'acter leur sortie de l'Accueil de Jour vers une autre structure d'accompagnement.



# Les vecteurs d'inclusion et le partenariat



Les axes d'amélioration

**Développer les activités** telles que les marchés, visites, bals, ainsi que l'implication de la famille et des partenaire.

**Organiser des événements** tels que des rencontres intergénérationnelles avec Notre Dame de l'Espérance et le Club des boutons d'or.

Développer la mutualisation des moyens interne à APAJH du Tarn.

Formaliser le partenariat avec le Centre Hospitalier de Lavaur.

Améliorer le suivi des informations auprès des partenaires et des familles, en systématisant les prises de contact avec certains partenaires comme les IDE et les AVS, afin d'assurer une continuité d'accompagnement



### Le pilotage et la démarche qualité



Reprendre les documents contractuels & procédures et adapter les procédures internes de l'APAJH du Tarn.

Faire évoluer de façon permanente les outils de la loi 2002-2, pour être en adéquation avec le paradigme sociétal.

Penser une organisation sur deux lieux de vie et réattribuer le travail administratif dès aujourd'hui, possiblement en lien avec la MAS, pour optimiser les temps de secrétariat.

#### FICHES ACTIONS ET PLAN D'ACTIONS GLOBAL

Le projet de service de l'Accueil de Jour fait partie intégrante de sa démarche d'amélioration continue et à ce titre son plan d'action 2025-2029 est ajouté au plan d'amélioration continue de la qualité.

Les fiches-actions ont été construites en déclinaison directe des fiches-actions du CPOM et viennent soutenir les actions prévues dans le cadre de ce contrat.

Les Comités de Pilotage du Projet d'Établissement ont permis de dégager des objectifs généraux et des actions globales que vous retrouverez dans les fiches-actions.

Il appartient au groupe de travail en charge du suivi des fiches-actions d'établir, en lien avec l'organisation interne :

- Les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces actions;
- Le rétro-planning ;
- · Les modalités de suivi ;
- Les modalités d'évaluation.

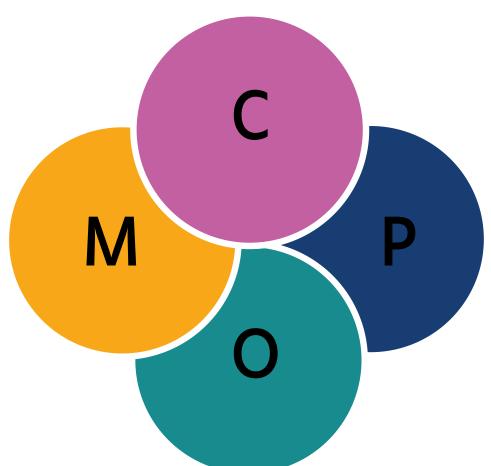
#### **M** pour Moyens

par lesquels nous atteignons nos objectifs. Ils décident également des ressources nécessaires pour atteindre ces buts. Cela peut inclure un financement supplémentaire, des équipements modernes, ou le recrutement de personnel qualifié.

Vous trouverez ci-après les fiches actions réalisées par le comité de pilotage du projet de service.

#### C pour Contrat

Cela signifie qu'un accord formel est signé où les deux parties, l'établissement et l'autorité publique, s'engagent à respecter certaines conditions



#### P pour Pluriannuel

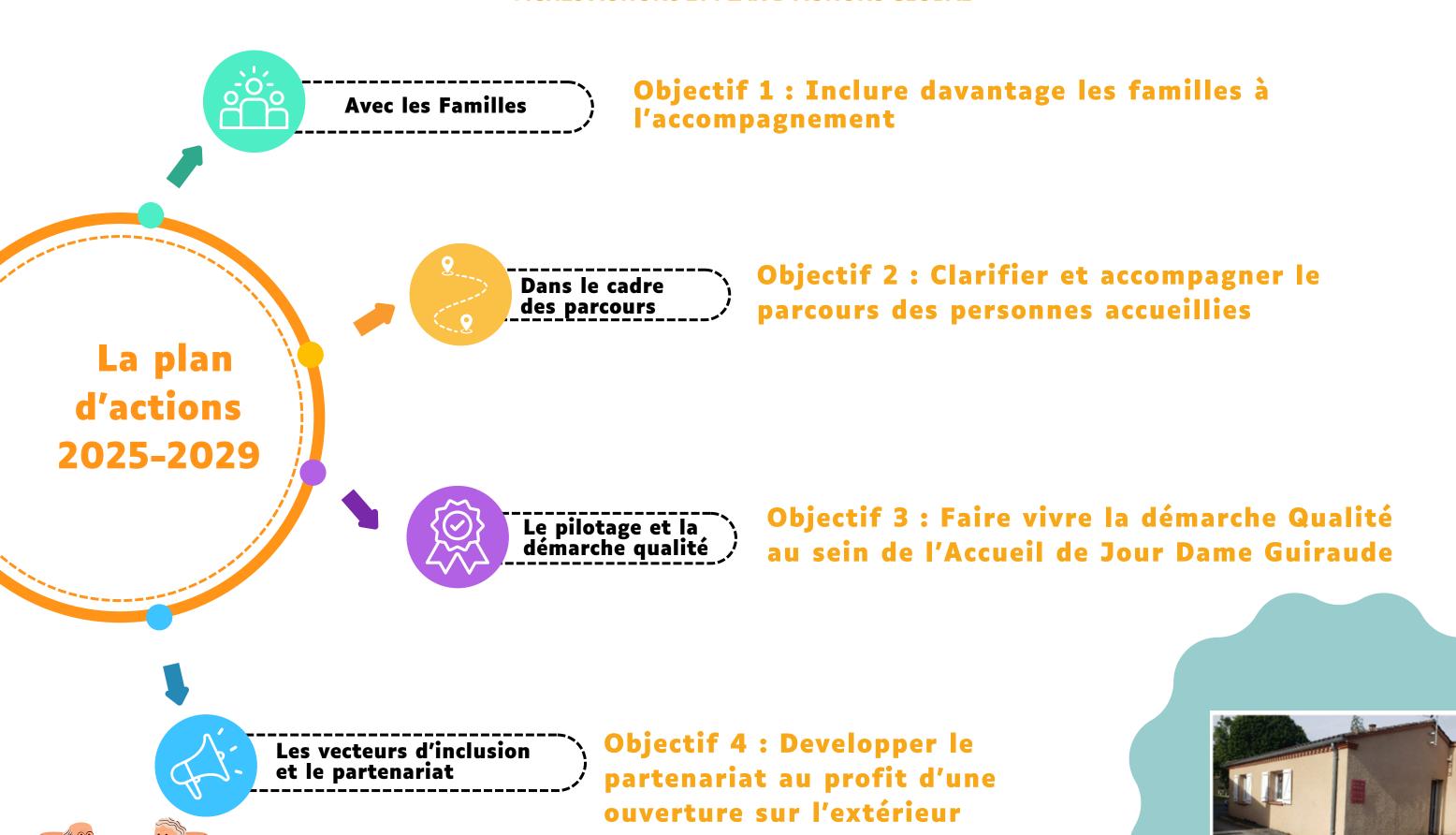
Ce qui indique que cet accord couvre plusieurs années, souvent entre trois et cinq ans, pour permettre une planification à long terme

#### O pour Objectifs clairs

L'établissement et l'autorité publique définissent ensemble des buts spécifiques à atteindre.

Ces objectifs peuvent inclure l'amélioration de la qualité des soins, l'augmentation de la capacité d'accueil ou la mise en oeuvre de nouveaux services pour répondre mieux aux besoins des usagers.

#### FICHES ACTIONS ET PLAN D'ACTIONS GLOBAL





# **OBJECTIF 1**

Inclure davantage les familles dans l'accompagnement des personnes



CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

2025/2026

#### **LES ACTIONS**



ACTION 1: Communiquer davantage et communiquer mieux

ACTION 2 : Organiser des évènements réguliers

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

#### **ACTION 1:**

- Choisir un mode de communication adaptée, et faire valider ce mode de communication à chaque famille
- Reprendre le contrat de séjour et clarifier certaines informations
- Faciliter la transférabilité des compétences des personnes accompagnée entre le domicile et l'accueil de jour
- Mettre en place la gazette trimestrielle par saison pour informer sur les activités

#### **ACTION 2:**

 Organiser des rencontres formelles et informelles, afin de créer un lien de confiance, d'apprendre à se connaître et de partager autour de l'accompagnement de la personne Organiser des échanges réguliers avec la famille sur les accompagnements

Travailler à la co-construction du projet personnalisé

**Pilotage** : Chef de service paramédical et Coordinatrice de l'AJDG.

**Partenaires associés** : familles et proches des personnes

- 1. Amélioration de la communication avec les familles (questionnaire de satisfaction)
- 2. Nombre de rencontres organisées
- 3. Nombre d'évènements organisés





# **OBJECTIF 2**

Clarifier et accompagner le parcours des personnes accompagnées



CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

2025/2026

#### **LES ACTIONS**



ACTION 1 : Améliorer l'admission au sein de l'accueil de jour

ACTION 2 : Améliorer l'accompagnement au sein de l'accueil du jour

ACTION 3 : Améliorer la sortie de l'accueil de jour

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

#### **ACTION 1:**

- Revoir le questionnaire de prise de contacts et l'enrichir avec la liste des partenaires présents dans l'accompagnement et leur organisation afin de faciliter la continuité des interventions, notamment en cas de sortie à l'extérieur d'horaires décalés ou de gestion des imprévus
- Réaliser une procédure d'admission simple et claire : à compter du 1er contact

#### **ACTION 2:**

- Proposer une évaluation des attentes et des besoins dès que la personne intègre l'accueil de jour et que la relation le permet
- Créer une procédure simple en lien avec la démarche de projet personnalisé
- Co-construire le PP dans le 1er mois d'accompagnement

 Mettre en place une fréquence d'évaluation personnalisée / renouvellement du PP

#### **ACTION 3:**

- Proposer un accompagnement qui respecte la dignité de la personne et ses choix de vie
- Ajouter dans le questionnaire une question sur l'existence ou non d'une démarche en cours : orientation EHPAD ?
- Mettre en place un délai de prévenance d'une semaine (dans les cas où c'est possible : EHPAD ...)
- Créer une fiche navette pour faire le lien avec la structure / service qui prend la suite
- Anticiper les SORTIES TEMPORAIRES

- 1. A minima 3 réunions de CVS par an.
- 2. Nombre de PP formalisés (objectif : 1/an pour chaque personne).
- 3. Nombre de professionnels formés au logiciel IMAGO (DUI).
- 4. Mise en place des procédures d'admission, sortie, de liaison.





# **OBJECTIF 3**

Faire vivre la démarche Qualité au sein de l'Accueil de Jour Dame Guiraude



CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

2025/2026

#### **LES ACTIONS**



ACTION 1 : Faire évoluer les outils 2002-2

ACTION 2 : Remettre en place les questionnaires de satisfaction

ACTION 3 : Accompagner les prestataires qui interviennent auprès des

personnes accompagnées

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

#### **ACTION 1:**

- Finaliser le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement
- Faire le point régulièrement sur les outils à actualiser
- Penser une organisation sur deux sites

#### **ACTION 2:**

- Remettre en place les questionnaires de satisfaction
  - o à destination des familles
  - o à destination des personnes accompagnées

#### ACTION 3:

- Accompagner les prestataires qui interviennent auprès des personnes accompagnées.
  - Rencontre avec l'équipe
  - Rencontre avec les personnes
  - Informations / sensibilisation sur les enjeux et besoins de la population accompagnée

Pilotage : Chef de service paramédical et Coordinatrice de l'AJDG.

Partenaires associés : familles et proches des personnes, association France Alzheimer.

- 1. Nombre de partenariats signés
- 2. Nombre de sorties réalisées





# **OBJECTIF 4**

Developper le partenariat au profit d'une ouverture sur l'extérieur



CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE : 2025/2026

#### **LES ACTIONS**



ACTION 1 : Développer le partenariat de proximité +

ACTION 2 : Identifier des vecteurs d'inclusion dans l'accompagnement

ACTION 3 : Se rendre à la MAS pour profiter davantage des infrastructures

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

#### **ACTION 1:**

- Faciliter les sorties / activités extérieures en tenant compte des contraintes horaires et logistiques et surtout de la fatigabilité
- Faciliter la continuité des interventions en cas de sorties à l'extérieur, d'horaires décalés ou de gestion d'imprévus
- Mettre en place des actions récurrentes et pérennes afin d'avoir davantage de visibilité sur les activités extérieures à venir et une meilleure organisation / logistique

#### **ACTION 2:**

 Identifier en fonction du réseau de partenaires et des centres d'intérêts des personnes accompagnées ce qui peut induire une inclusion bientraitante

#### **ACTION 3:**

- Snoezelen
- Piscine
- Salle de psychomotricité.

**Pilotage** : Chef de service paramédical et Coordinatrice de l'AJDG.

**Partenaires associés**: familles et proches des personnes, association France Alzheimer.

- 1. A minima 3 réunions de CVS par an.
- 2. Nombre de PP formalisés (objectif : 1/an pour chaque personne).
- 3. Nombre de professionnels formés au logiciel IMAGO (DUI).





# Partie 7

LES ANNEXES

de l'Accueil de Jour Dame Guiraude





## LA CHARTE DES DROITS DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES OU EN SITUATION DE HANDICAP

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

#### **CHOIX DE VIE**

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

#### **CADRE DE VIE**

Elle doit pouvoir **choisir un lieu de vie** - domicile personnel ou collectif adapté à ses attentes et à ses besoins.

#### **VIE SOCIALE ET CULTURELLE**

Elle conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

## PRÉSENCE ET RÔLE DES PROCHES

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

#### **PATRIMOINE ET REVENUS**

Elle doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.



#### **VALORISATION DE L'ACTIVITÉ**

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

## LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE CONSCIENCE

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix

#### PRÉSERVATION DE L'AUTONOMIE

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit

## **ACCÈS AUX SOINS ET COMPENSATION**

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles

#### **QUALIFCATION DES INTERVENANTS**

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

#### RESPECT DE LA FIN DE VIE

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

#### LA RECHERCHE

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité.

C'est aussi un devoir

#### **EXERCICE DES DROITS ET PROTECTION**

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

#### **INFORMATION**

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.



## LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE EN FALC

## CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE



Cette charte a été transcrite, suivant la méthode FALC par des représentants des personnes accompagnées par les différents établissements et des professionnels de l' EPDSAE.

Merci à Ingrid. C - Brigitte. C - Denis. S - Florence. D - Philippe. M - Amina. B - Bruno. D - Coumba. C - Valérie. C - Sophie. V - Amel. A - Morganne. S - Sofia. E - Lara. F - Alison. L - Roumaissa. H - Marie. B - Mado. M - Melissa. D - Christel. S - Marine. F - Marie. V - Phanuel. A - Maximilien. F - Fate. A - Timothé. D - Anissa. E - Mélia. L - Maelys. P - Rose Anastasia. R - Sébastien. Q - Patrick. F - Carine. E - Cécile. L - Marjorie. B - Abdessamad. K - Lorie. C - Priscilla. C - Jean-François. C - Romain. M - Aurélie. M - Johanna . F - Bastien. D - Jeanine. E - Oussama. B - Zia. P - Valérie. T - Muriel. C - Jordan. P - Dylan. W - Evelyne. M - Daniel. G - Gérard. B - Jean-François. M - Franck. B - Fabienne. D - Michel. L - Alissa. P - Guillaume. Q - Matyss. G - Gabriel. S - Saniyya. L - Sylvie. T - Gael. T - Dominique. C - Emilie. M - Melissa. V I - Zoé S B. Illustrations à partir des dessins originaux de Matyss G, Saniya L et Bastien D.





Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés du Tarn

Pôle Dépendance

Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) - Lucie Nouet Accueil de jour Alzheimer - Dame Guiraude Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) – La Planésié

## DEMANDE D ADMISSION A L'ACCUEIL DE JOUR « DAME GUIRAUDE »

| Date de la d | lemande :                             | Par               | · i   |                   |   |
|--------------|---------------------------------------|-------------------|---|-------------------|---|
| NOM :        |                                       |                   | Prénom :  |                   |   |
| Nom de jeu   | ne fille :                            |                   |   |                   |   |
| Date de na   | aissance :                            | Age:              | Lieu d  | e Naissance :     |   |
|              |                                       | -                 |   |                   |   |
|              |                                       |                   |   |                   |   |
|              | rofession :                           |                   |   |                   |   |
|              |                                       | □ en couple       |   |                   |   |
|              |                                       | ☐ enfant(s):      |   |                   |   |
|              | Name of the second                    |                   |   |                   |   |
|              | □ oui                                 |                   |   |                   |   |
|              | eurité sociale :                      |                   |   |                   |   |
| Régime Affi  | iliation (CPAM, MS                    | SA):              |   |                   |   |
| Bénéficiaire | e de l'APA :                          | oui 🗆 non         | ☐ en cours  | N° de dossier : . |   |
| Mesure de p  | protection juridique                  | e: □ oui          | $\square$ non                                       | □ en cours        |   |
| Nom du tut   | eur :                                 |                   |   |                   |   |
| Coordonné    | ées :                                 |                   |   |                   |   |
| DONNEES      | S MEDICALES :                         |                   |   |                   |   |
| DONNEES      | S WIEDICALES :                        |                   |   |                   |   |
| Médecin tr   | aitant : Dr                           | Ville             | :   | Tel :             |   |
| Médecin p    | our le « suivi cogn                   | itif » :Dr        |   | Ville :           |   |
| Diagnostic   | <b>:</b>                              |                   |   |                   |   |
| Niveau d'a   | utonomie (grille A                    | GGIR) :           | GI  | R :               |   |
| La personi   | ne a-t-elle exprimé                   | e son accord :    | □ □ oui   | □ non □ 1         | NSP □                                       |
| Déplaceme    | ents : 🗆 Sans Aide                    | □ Aide            | Partielle   | ☐ Aide Totale     |   |
| Repas :      | Sans Aide                             | ☐ Aide Part       | tielle 🗆 A  | ide Totale        |   |
|              |                                       |                   |   |                   |   |
|              | 1                                     | Trois adresses de | secrétariat selon                                   | l'établissement   | 1   |
|              | •                                     |                   |   |                   |   |
|              | as Lucie Nouet<br>sse Frédéric Chopin |                   | Dame Guiraude<br>le Roger Galaup                    |                   | EAM La Planésié<br>175 chemin de Villegagne |
| 81370        | 0 SAINT SULPICE                       | 81                | 81500 LAVAUR  |                   | 81100 Castres<br>Tél. 05 63 72 68 00        |
|              | . 05 63 40 07 71<br>as@apajh81.org    |                   | Tél. 05 63 33 11 20<br>dameguiraude.mas@apajh81.org |                   |   |



Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés du Tarn

#### Pôle Dépendance

fot@apajh81.org

Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) - Lucie Nouet Accueil de jour Alzheimer - Dame Guiraude Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) – La Planésié

|  | Ltabiis                           | sement d'Accden Medicalise (LAM) - La Flanes |
|--|-----------------------------------|--|
| Régime alimentaire :                             |                                   |  |
| Continence :   Sans Aide                         | ☐ Aide Partielle                  | ☐ Aide Totale                                |
| Difficulté(s) particulière(s) :                  |                                   |  |
| AIDANT PRINCIPAL :                               |                                   |  |
|  |                                   |  |
| NOM, Prénom :                                    | Lien :                            |  |
|  |                                   |  |
| Tel:   | Mail :                            |  |
| NOM, Prénom :                                    | Lien :                            |  |
| Adresse:   |                                   |  |
| Tel:   | Mail :                            |  |
|  |                                   |  |
| RYTHME DE L'ACCUEIL                              | DE JOUR :                         |  |
| Souhait de prise en charge :                     | jour(s)/ semaine.                 |  |
| Date souhaitée d'entrée :                        |                                   |  |
|  |                                   |  |
|  |                                   |  |
|  |                                   |  |
|  |                                   |  |
|  |                                   |  |
|  |                                   |  |
|  |                                   |  |
|  |                                   |  |
|  |                                   |  |
|  |                                   |  |
|  |                                   |  |
|  |                                   |  |
|  |                                   |  |
|  |                                   |  |
|  | Trois adresses de secrétariat     | t selon l'établissement                      |
| 1  | 1                                 | •  |
| Mas Lucie Nouet                                  | AJ Dame Guiraud                   | de EAM La Planésié                           |
| 3 impasse Frédéric Chopin<br>81370 SAINT SULPICE | 5 rue Roger Galau<br>81500 LAVAUR |  |
| Tél. 05 63 40 07 71                              | Tél. 05 63 33 11 2                |  |

dameguiraude.mas@apajh81.org

mas@apajh81.org





Pôle Dépendance

Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) - Lucie Nouet Accueil de jour Alzheimer - Dame Guiraude Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) – La Planésié

#### DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE (DIPC)

Ce DIPC formalise les conditions de l'accompagnement proposé par l'accueil de jour, dans le respect des droits de la personne accueillie, de ses besoins, attentes et de son projet de vie.

Il est établi en concertation avec la personne accueillie et/ou son représentant légal, et est complété des documents suivants :

- Le règlement de fonctionnement de l'établissement
- · Le livret d'accueil
- La Charte des droits et libertés de la personne accueillie

L'établissement propose un accompagnement adapté à des personnes présentant une maladie d'Alzheimer ou une pathologie apparentée, conformément aux principes éthiques, déontologiques, aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles, ainsi qu'au projet d'établissement.

Ce document est rédigé conformément à la loi n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et au Code de l'action sociale et des familles (CASF). Il a pour but de définir les droits et obligations encadrant la relation entre le centre d'accueil de jour Dame Guiraude et la personne accompagnée ou son représentant.

Il est établi entre :

#### D'une part :

L'accueil de jour Dame Guiraude géré par l'APAJH du Tarn et représenté par Mr POLVOREDA Uvaldo en sa qualité de directeur,

#### Et d'autre part :

| Mr/Mme (Nom, Prénom) : |
|------------------------|
| Né(e) le :             |
| Domicilié(e)à :        |
|                        |

Trois adresses de secrétariat selon l'établissement

J.

Mas Lucie Nouet
3 impasse Frédéric Chopin
81370 SAINT SULPICE
Tél. 05 63 40 07 71
mas@apajh81.org

AJ Dame Guiraude 5 rue Roger Galaup 81500 LAVAUR Tél. 05 63 33 11 20 dameguiraude.mas@apajh81.org EAM La Planésié 175 chemin de Villegagne 81100 Castres Tél. 05 63 72 68 00 fot@apajh81.org \* APAJH

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés du Tarn

Pôle Dépendance

EAM La Planésié

175 chemin de Villegagne

81100 Castres

Tél. 05 63 72 68 00

fot@apajh81.org

Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) - Lucie Nouet Accueil de jour Alzheimer - Dame Guiraude Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) – La Planésié

| Représenté(e) par Mr ou Mn   | ne :                                       |               |  |  |  |  |
|--|--|---------------|--|--|--|--|
| Nom :  |  |               |  |  |  |  |
|  | Née le :                                   |               |  |  |  |  |
|  |  |               |  |  |  |  |
|  | ·  |               |  |  |  |  |
|  |  |               |  |  |  |  |
| Lien de parente ou mandataire jud  | liciaire (fournir une photocopie du jugeme | ent).         |  |  |  |  |
| ARTICLE 1 : Modalités de fe  | onctionnement                              |               |  |  |  |  |
| Les modalités de fonctionnement sont détaillées dans le règlement de fonctionnement, inclus dans le livret d'accueil remis à la personne en même temps que le présent document.  L'accompagnement s'effectue de 1 à 5 jours par semaine, du lundi au vendredi, hors jours fériés et périodes de fermeture (communiquées en amont par le service) |  |               |  |  |  |  |
| ARTICLE 2 : Admission, rév   | vision et résiliation                      |               |  |  |  |  |
| □ Conditions d'admission dans le centre d'Accueil de jour Dame Guiraude.   |  |               |  |  |  |  |
| La structure accueille des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentée, à un stade léger à modéré, vivant à leur domicile. Un diagnostic médical établi par une consultation spécialisée est requis .   |  |               |  |  |  |  |
| Le présent contrat prend effet à compter du :/ pour une durée d' un an renouvelable par tacite reconduction.   |  |               |  |  |  |  |
| L'équipe pluridisciplinaire procèdera à des évaluations régulières afin d'actualiser le projet personnalisé. En fonction de ces évaluations, la prise en charge pourra être révisée, voire interrompue si les limites d'accompagnement sont atteintes.   |  |               |  |  |  |  |
| Critères d'admission:  |  |               |  |  |  |  |
| □ Etre âgé de plus de 60 ans.  |  |               |  |  |  |  |
| □ rencontre du chef de service   |  |               |  |  |  |  |
| ☐ Accepter les évaluations par l'Unité Mobile de Gériatrie en l'absence d'un suivi par un neurologue ou par une consultation mémoire.  |  |               |  |  |  |  |
|  | Trois adresses de secrétariat selon l'éta  | ablissement • |  |  |  |  |
|  |  | -             |  |  |  |  |

AJ Dame Guiraude

5 rue Roger Galaup

81500 LAVAUR

Tél. 05 63 33 11 20

dameguiraude.mas@apajh81.org

Mas Lucie Nouet

3 impasse Frédéric Chopin

81370 SAINT SULPICE

Tél. 05 63 40 07 71

mas@apajh81.org



#### Pôle Dépendance

Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) - Lucie Nouet Accueil de jour Alzheimer - Dame Guiraude Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) - La Planésié

| □ Accepter les bilans réguliers avec le personnel du service   |
|--|
| □ Être réceptif au langage verbal, et pouvoir participer à un minimum d'activités proposées par l'accueil de jour.   |
| □ Avoir une hygiène corporelle satisfaisante.  |
| □ <u>Résiliation :</u>   |
| A l'initiative de la personne ou de son représentant : Le présent contrat peut être résilié à tout moment par notification écrite au chef de service, au plus tard 7 jours avant la date prévue.   |
| A l'initiative de la structure : en cas de non-respect des conditions d'accueil, par courrier postal.  |
| ☐ Motifs d'exclusion :   |
| □ Troubles du comportement incompatibles avec la vie en collectivité.  |
| □ Dépendance trop avancée  |
| □ Pathologie psychiatrique ou contagieuse  |
| □ Décompensation de pathologie somatique grave   |
| □ Introduction d'objets dangereux, d'alcool, ou de produits illicites…   |
| □ Impayés (Cf. Art. 4 du présent contrat).   |
| □ Non-respect du règlement intérieur.  |
| Toutes les dispositions du présent contrat ainsi que celles du règlement de fonctionnement ci-joint sont applicables dans leur intégralité. Par la signature du présent contrat, la personne accueillie ou son représentant reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter. |
|  |

#### ARTICLE 3 : Objectifs de l'accompagnement

Lors de l'admission, les professionnels ont fourni à la personne accueillie et/ou son représentant légal des informations claires sur les missions, les moyens, les règles d'organisation et de fonctionnement de l'établissement. Cette information est appuyée par la remise du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement et du DIPC.

Trois adresses de secrétariat selon l'établissement

Mas Lucie Nouet 3 impasse Frédéric Chopin 81370 SAINT SUI PICE Tél. 05 63 40 07 71

mas@apajh81.org

AJ Dame Guiraude 5 rue Roger Galaup 81500 LAVAUR Tél. 05 63 33 11 20 dameguiraude.mas@apajh81.org

EAM La Planésié 175 chemin de Villegagne 81100 Castres Tél. 05 63 72 68 00 fot@apajh81.org



Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés du Tarn

Pôle Dépendance

Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) - Lucie Nouet Accueil de jour Alzheimer - Dame Guiraude Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) - La Planésié

Les prestations proposées sont compatibles avec les objectifs poursuivis par la personne en lien avec son projet de vie. Ces prestations incluent notamment :

- La stimulation des capacités cognitives et fonctionnelles
- Le maintien de l'autonomie et des activités socio-culturelles
- La prévention de l'isolement et le développement du lien social
- L'accompagnement à la vie affective et relationnelle
- Le soutien aux aidants
- Un cadre structurant, bienveillant et sécurisé

Les objectifs de l'accompagnement seront formalisés et réévalués dans un avenant au projet personnalisé.

#### ARTICLE 4: Tarification et facturation.

Le prix de journée est fixé annuellement par arrêté du président du conseil départemental. Les conditions tarifaires sont annexées au présent document.

La facturation débute à la première journée passée à l'accueil de jour, soit le :.../..../....

Le tarif journalier (hors repas) peut être pris en charge pour tout ou partie, par le conseil départemental, au titre de l'APA.

Le repas est pris en commun dans la structure et il reste à la charge de la personne.

Les absences doivent être signalées au moins 7 jours à l'avance. En cas d'absence injustifiée, le prix de journée et le coût du repas seront facturés.

Le règlement s'effectue mensuellement à terme échu auprès de la structure. Un prélèvement automatique peut être mis en place.

En cas de non-paiement dans un délai de 15 jours, la prise en charge pourra être suspendue.

Une participation financière ponctuelle pourra être demandée pour certaines activités.

#### ARTICLE 5: Transport.

Mas Lucie Nouet

3 impasse Frédéric Chopin

81370 SAINT SULPICE

Tél. 05 63 40 07 71

mas@apaih81.org

Le transport peut être assuré par l'accueil de jour dans un rayon de 15 Km ou par la famille et /ou aidants.

□ Pour des raisons de sécurité, les aidants doivent accompagner la personne jusqu'au véhicule.

Trois adresses de secrétariat selon l'établissement

AJ Dame Guiraude 5 rue Roger Galaup 81500 LAVAUR Tél. 05 63 33 11 20 dameguiraude.mas@apajh81.org

EAM La Planésié 175 chemin de Villegagne 81100 Castres Tél. 05 63 72 68 00 fot@apajh81.org



Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés du Tarn

Pôle Dépendance

Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) - Lucie Nouet Accueil de jour Alzheimer - Dame Guiraude Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) - La Planésié

#### ARTICLE 6: Responsabilités.

La responsabilité de la personne accueillie est régie par les articles 1382 à 1384 du Code Civil sauf si celle de l'établissement est engagée.

Une copie de l'assurance responsabilité civile doit être fournie dès l'admission.

#### ARTICLE 7: Données personnelles, confidentialité et droit à l'image.

La personne accueillie a droit :

- À l'accès à toutes les informations qui la concernent
- Au respect de la confidentialité des données la concernant
- À être informée des modalités de traitement des données personnelles
- À autoriser l'échange d'informations entre professionnels pour la coordination de son accompagnement

Dans le cadre de l'accompagnement et des activités proposées par l'accueil de jour Dame Guiraude, des photos ainsi que des vidéos peuvent être faites. Une autorisation de droit à l'image sera alors demandée afin de pouvoir diffuser ces images sur les supports de communication de l'association.

#### ARTICLE 12 - Annexes au présent contrat

- Livret d'accueil
- Règlement de fonctionnement
- Charte des droits et libertés
- Avenant de prise en charge (à compléter)

Fait en deux exemplaires, le...../...../......

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé ».

Le bénéficiaire ou son représentant.

Le Directeur, Mr Uvaldo Polvoreda





## PROJET PERSONNALISÉ ACCUEIL DE JOUR DAME GUIRAUDE

| photo   | Nom prénom + date de naissance |  |  |  |  |  |  |
|---|--------------------------------|--|--|--|--|--|--|
| (Nom Prénom) est entré(e) au sein de l'Accueil de Jour Dame Guiraude le :  Numéro de version du projet : 2.0.0 (En cours) |                                |  |  |  |  |  |  |
| Période :   |                                |  |  |  |  |  |  |
| Coordinateur de projet :  |                                |  |  |  |  |  |  |
| Co-coordinateur de projet :   |                                |  |  |  |  |  |  |
| Représentant légal :  |                                |  |  |  |  |  |  |
| Personne de confiance :   |                                |  |  |  |  |  |  |
| Equipe pluridisciplinaire :   |                                |  |  |  |  |  |  |
|   |                                |  |  |  |  |  |  |
|   |                                |  |  |  |  |  |  |
|   |                                |  |  |  |  |  |  |
|   |                                |  |  |  |  |  |  |
| Ce projet est valable pour  |                                |  |  |  |  |  |  |
| Cette situation peut être modifiée en fonction de l'évolution de la personne accompagnée.                                 |                                |  |  |  |  |  |  |

Projet finalisé le :

|  |   |                            |   | Dans le champ de       | : Fonctionnement se      | risoriei                      |           |                   |
|--|---|----------------------------|---|------------------------|--------------------------|-------------------------------|-----------|-------------------|
| Dans le champ de : Autonomie   |   |                            | Attente(s) exprimée(s) par la personne et/ou sa famille |                        |                          |                               |           |                   |
|  |   |                            |   |                        | Attente(s)               |                               | Demandeur | Date de mise à jo |
| The second secon | (s) exprimée(s) par la personne et/o                | ou sa famille<br>Demandeur | Date de mise à jour                                     |                        | Besoin(                  | (s) repéré(s) par les profess | sionnels  |                   |
|  |   |                            |   |                        | В                        | esoin(s)                      |           | Date de mise à jo |
| В  | Besoin(s) repéré(s) par les professio               | nnels                      |   |                        |                          | Objectif(s)                   |           |                   |
|  | Besoin(s)   |                            | Date de mise à jour                                     | Objectif ope           | erationnel               | Moyen(s)                      | Echéance  | Résultat attendu  |
|  |   |                            |   |                        |                          |                               |           |                   |
|  | Objectif(s)   |                            |   |                        |                          |                               |           |                   |
| Objectif opérationnel  | Moyen(s)  | Echéance                   | Résultat attendu  | Nom et prénom du       | directeur : Uvaldo POL   | VOREDA                        |           |                   |
|  | -   |                            |   | Date :                 | Signatura :              |                               |           |                   |
|  | 72  |                            |   | Date .                 | Signature :              |                               |           |                   |
|  |   |                            |   |                        |                          |                               |           |                   |
| Dans le champ de : Santé   |   |                            |   |                        |                          |                               |           |                   |
| Attental   | (s) exprimée(s) par la personne et/o                | u sa famille               |   | Nom et prénom de       | la personne accompag     | née :                         |           |                   |
| Attente(s)   |   | Demandeur                  | Date de mise à jour                                     | Date :                 | Signature :              |                               |           |                   |
|  |   | - 00                       |   | Date .                 | Signature .              |                               |           |                   |
| В  | Besoin(s) repéré(s) par les profession<br>Besoin(s) | nnels                      | Date de mise à jour                                     |                        |                          |                               |           |                   |
|  |   |                            |   |                        |                          |                               |           | -                 |
|  | Objectif(s)   |                            |   |                        |                          |                               |           |                   |
| Objectif opérationnel  | Moyen(s)  | Echéance                   | Résultat attendu  | Nom et prénom du       | responsable légal (si co | oncerné et/ou souhaité) :     |           |                   |
|  |   |                            |   | Date :                 | Signature :              |                               |           |                   |
|  |   |                            |   | Statement of the state |                          |                               |           |                   |
|  |   |                            |   |                        |                          |                               |           |                   |
|  |   |                            |   |                        |                          |                               |           |                   |
|  |   |                            |   |                        |                          |                               |           |                   |

ACCUEIL DE JOUR DAME GUIRAUDE

5 rue Roger Galaup

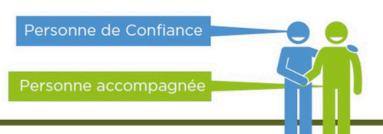
**81 500 LAVAUR** 

ACCUEIL DE JOUR DAME GUIRAUDE

5 rue Roger Galaup

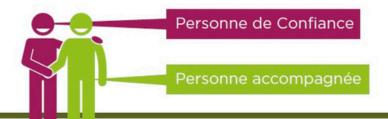
**81 500 LAVAUR** 

## LA PERSONNE DE CONFIANCE



## PERSONNE DE CONFIANCE

Champ de la santé Champ du social et du médico-social



La désignation d'une personne de confiance est un droit, mais ce n'est pas une obligation!

| *APAJH             | Personne de confiance<br>Santé   | Personne de confiance<br>social et médico-social   |
|--------------------|--|--|
|                    | <ul> <li>Si la personne peut exprimer sa volonté :         <ul> <li>la PC peut l'accompagner</li> <li>et assister aux entretiens médicaux.</li> </ul> </li> <li>Si la personne ne peut pas         <ul> <li>exprimer sa volonté :</li> </ul> </li> </ul>   | • La PC a une mission d'aide et de conseil<br>Elle accompgne la personne pour prendre ses<br>décisions, et l'aide à comprendre ses droits.<br>Son intervention est liée à la volonté de la personne<br>en situation de handicap. |
|                    | la PC a une <b>mission de référent</b> auprès de l'équipe médicale. Elle est le <b>porte-parole</b> . Elle n'exprime pas ses souhaits,   | Quand le consentement de la personne accompagnée est recherché, l'équipe peut lui rappeler qu'elle peut solliciter l'aide de sa PC.  |
| Quel est son rôle? | mais ceux de la personne qui l'a désignée.   | ✓ En bref les missions de la PC dans le secteur<br>social et médico-social :   |
|                    | La PC sera consultée en priorité,<br>son témoignage l'emporte<br>sur ceux des autres : familles, proches,  | <ul> <li>être présente lors de la conclusion du contrat<br/>de séjour</li> <li>accompagner dans les démarches liées<br/>à la prise en charge</li> </ul>  |
|                    | <ul> <li>✓ En bref les missions de la PC en santé :         <ul> <li>accompagner la personne dans ses démarches et ses entretiens médicaux</li> <li>rendre compte de la volonté de la personne lorsqu'elle ne peut pas l'exprimer, ou recevoir l'information nécessaire à la prise de décision.</li> </ul> </li> </ul> | <ul> <li>assister aux entretiens médicaux pour aider<br/>dans la prise de décision</li> <li>aider à comprendre les droits</li> </ul>   |

## PROCÉDURE DE GESTION ET DE SIGNALEMENT **DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE**



OBJET \* Cette procédure a pour objet de définir la gestion et le signalement des situations de maltraitance, en vue de protéger les usagers.

**DOMAINE D'APPLICATION** \* Cette procédure est applicable par l'ensemble des professionnels de l'APAJH du Tarn.

RESPONSABILITÉS \* Tout usager ou professionnel qui suspecte ou a observé une situation de maltraitance, a le devoir de le signifier auprès de la Direction ou de la Direction Générale si nécessaire... Le Directeur est le garant du suivi des différentes actions décrites dans cette procédure, à savoir : analyse de la situation, mise en place des mesures de protection auprès de la personne concernée, signalement auprès des autorités judiciaires et de tarification, mise en place de mesures disciplinaires le cas échéant, information...

#### RÉFÉRENCES

Circulaire DGAS n°2001-306 du 3 juillet 2001 relative à la prévention de violences et maltraitances notamment sexuelles dans les institutions sociales et médico-sociales accueillant des mineurs et des personnes vulnérables.

- Article 221 à 222-16, 226-14, 434-1, 434-3 du Code Pénal et 40 du Code de la Procédure Pénale
- Circulaire n°DGCS/ SD2A/2014/58 du 20 février 2014 relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance
- Loi du 02 janvier 2002, Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Recommandations de bonnes pratiques ANESM : Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance, Mission du responsable de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile, La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre.



#### **DÉFINITION DE LA MALTRAITANCE**

La maltraitance est définie par le conseil de l'Europe en 1987 comme une violence se caractérisant par : « tout acte ou omission commis par une personne, s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne, ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière ».

Cette définition est complétée par une typologie des actes de maltraitance :



violences physiques : par exemple coups, brûlures, ligotages, soins brusques sans information ou préparation, non satisfaction des demandes pour des besoins physiologiques, violences sexuelles, meurtres (dont euthanasie)...;



violences psychiques ou morales : par exemple langage irrespectueux ou dévalorisant, absence de considération, chantage, menace, abus d'autorité, intimidation, comportement d'infantilisation, non respect de l'intimité, injonctions paradoxales...;



violences matérielles et financières : par exemple vols, exigence de pourboires, escroqueries diverses, locaux inadaptés...;





violences médicales ou médicamenteuses : par exemple défaut de soins de base, non information sur les traitements ou les soins, abus de traitements sédatifs ou neuroleptiques, défaut de soins de rééducation, non prise en compte de la douleur...;



négligences actives : toutes formes de délaissement, d'abandon, de manquements pratiqués avec la conscience de nuire :



négligences passives : négligences relevant de l'ignorance, de l'inattention de l'entourage;



privations ou violations de droits : par exemple limitation de la liberté de la personne, privation de l'exercice des droits civiques, d'une pratique religieuse...

La maltraitance se caractérise dans des contextes particuliers dans lesquels il y existe :

- une dissymétrie entre la victime et l'auteur : une personne plus vulnérable face à une autre moins vulnérable ;
- un rapport de dépendance de la victime à l'égard de l'auteur :
- un abus de pouvoir du fait de la vulnérabilité de la victime :
- une répétition des actes de maltraitance, même considérés comme « petits ». C'est alors ce qu'on appelle la « maltraitance ordinaire », à laquelle on ne prête plus attention.

Plusieurs critères de maltraitance peuvent être retenus :

autorités de contrôle

A-105-2 EN 04 Fiche de signalement aux

décret relatif au projet d'établissement ou de service des ESSMS

A-105-2 MO 03 Signalement des évènements indésirables aux autorités de contrôle

ANNEXES

- La maltraitance familiale ou institutionnelle: la maltraitance familiale correspond aux actes de maltraitance qui ont lieu au sein du cercle familial, par des proches de la personne. En ce qui concerne la maltraitance institutionnelle, est définie par les actes de maltraitance qui ont lieu au cours de la vie en établissement.
- La maltraitance par abus et/ou négligences : un abus est un acte commis volontairement. Une négligence est un acte passif, une omission.

On parle donc de maltraitance à l'égard d'un usager par : un professionnel, la famille, le représentant légal.

Les violences à l'égard d'un usager ou d'un professionnel par un usager sont gérées dans le cadre de l'accompagnement via le dossier de la personne accompagnée et/ou via la procédure d'un évènement indésirable.

Les violences à l'égard d'un professionnel par un autre professionnel sont gérées dans le cadre des procédures RH.

## PROCÉDURE DE GESTION ET DE SIGNALEMENT DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE

### EVÉNEMENT : SITUATION DE MALTRAITANCE









## 01. INFORMATION À LA DIRECTION

La situation de maltraitance est décrite oralement ou par écrit à la Direction / Direction Générale.

## **02.** ANALYSE DE LA SITUATION

La situation est analysée (avec l'organisation au préalable d'entretiens si nécessaire avec les témoins, l'agresseur présumé...) avec la cellule d'analyse interne pluridisciplinaire dont la composition varie selon les besoins et la situation..

## 03. PROTECTION ET ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ DE LA PERSONNE VULNÉRABLE

Suite à l'analyse de la situation, les modalités de protection de la personne vulnérable sont mises en place. Celles-ci peuvent être :

- I'éloignement de l'auteur présumé,
- la mise en place de séjours de rupture
- la mise en place d'un soutien éducatif et pédagogique
- etc.

## **04.** CHOIX DE SIGNALEMENT

Selon l'évaluation de la gravité de la situation, la direction décide :

D'un traitement interne (périodes d'observations, sanctions internes, groupes d'expression, analyse des pratiques). Afin de garantir la traçabilité une fiche d'événement indésirable est complétée si elle n'a pas été préalablement renseignée.

Ou

O'une saisine des autorités judiciaire et des autorités de contrôles.

Dans ce cas, un signalement est transmis au procureur via la Fiche de signalement aux autorités judiciaires et de contrôle (A 105-2 EN 04) sans informer la famille pour ne pas interférer la procédure judiciaire.

Ces informations sont transmises au siège et la présomption d'innocence est rappelée aux salariés et personnes accompagnées.

## **05.** s'agit-il d'une maltraitance institutionnelle?

- NON, ce n'est pas une maltraitance institutionnelle; c'est le représentant légal ou la famille ou un tiers qui est en cause. La direction doit donc mettre en œuvre la procédure définie par le procureur.
- OUI, il s'agit d'une maltraitance institutionnelle : en plus de la mise en œuvre de la procédure définie par le procureur, la Direction met en place des sanctions disciplinaires envers le salarié dont la culpabilité est avérée. Par ailleurs, elle informe les représentants légaux et met en place un suivi médical et psychologique de la personne vulnérable et des autres personnes accompagnées.

DANS LES DEUX CAS : l'information est communiquée au CVS et un travail de réflexion et d'amélioration des pratiques est mené avec les équipes.

## LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

3 FOIS PAR AN

Info fonctionnement/ Paroles personnes / Familles / Professionnelles

DURÉE: 1H30



## LES RÉUNIONS D'ÉQUIPE

**EN COURS** 



LES RÉUNIONS DE PROJETS : CO-CONSTRUCTION

**TOUTES LES SEMAINES** 

Co-construction des Projets Personnalisés des personnes accompagnées

DURÉE: 1H15

# LES TEMPS PROFESSIONNELS À L'ACCUEIL DE JOUR DAME GUIRAUDE

LES RÉUNIONS DE PROJETS : SUIVI

**TOUTES LES SEMAINES** 

Co-construction des Projets Personnalisés des personnes accompagnées

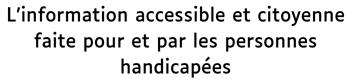
DURÉE: 1H15



Page 83





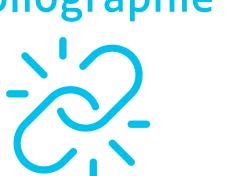










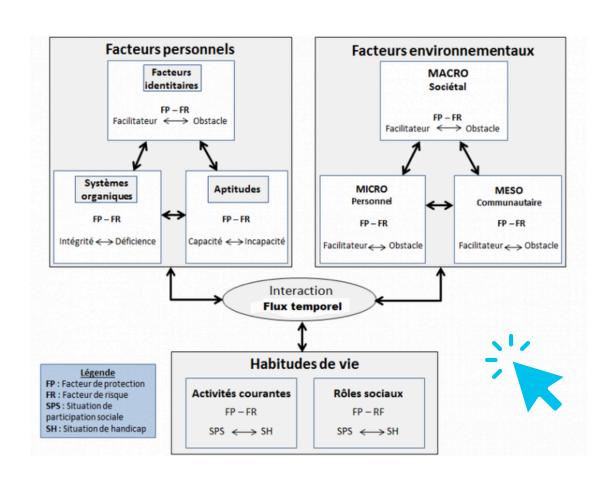








ACCENS AVOCATS - CONSEILS





# Textes réglementaires et Recommandations de référence



#### **RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES**

L'accompagnement d'une personne atteinte d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée en établissement médico social - ANESM- février 2009

Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées: prise en charge des troubles du comportement perturbateurs - HAS - Mai 2009

Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico sociaux -ANESM- octobre 2010

Prise en compte de la souffrance psychique de la personne âgée: prévention, repérage, accompagnement- ANESM- mai 2014

- « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre ». Juillet 2008.
- « Ouverture de l'établissement à et sur son environnement ». Décembre 2008.
- « Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service ». Mai 2010.
- « Le questionnement éthique dans les établissements et services médico-sociaux. Octobre 2010.

Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service Décembre 2009

#### **TEXTES IMPORTANTS**

- Décret n° 2004-231 du 17 mars 2004 relatif à la définition et à l'organisation de l'accueil temporaire des personnes handicapées et des personnes âgées dans certains établissements et services tels que mentionnés à l'article L 312-1 et L314-8 du CASF
- Décret n° 2006-422 du 7 avril 2006 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Décret n° 2007-975 du 15 mai 2007: fixe le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements services médico-sociaux.
- Décret n° 2010-1319 d'application de la loi n° 2009-879 du 3 novembre 2010: renforce l'obligation d'évaluation des établissements et services médico-sociaux et détermine le calendrier des évaluations et les modalités de restitution
- Circulaire DHOS/O2/DGS/SD5D/DGAS/SD2C/DSS/1A/2002/222 du 16 avril 2002 relative à la mise en œuvre du programme d'actions pour les personnes souffrant de maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées (objectif de création de places d'hébergement temporaire)
- Circulaire N° 2005-172 du 30 mars 2005 relative à l'application du plan Alzheimer et maladies apparentées 2004-2007.
- Circulaire DGCS/A3/2010/78 du 25 février 2010 relative à la mise en œuvre du volet médico-social du plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 (mesure 1 capacité minimale des accueils de jour)
- Circulaire DGCS/SD3A/2011/261 du 30 juin 2011 relative à la mise en œuvre des mesures médico-sociales du plan Alzheimer 2008-2012 (mesure1 – déploiement des plateformes d'accompagnement et de répit)
- Circulaire DGCS/SD3A/2011/444 du 29 novembre 2011 relative aux modalités d'organisation de l'accueil de jour et de l'hébergement temporaire





## **COMITÉS DE RELECTURE**

Comité de relecture « Directions » : avril 2025

Comité de relecture « Professionnels et Personnes accompagnées » : mai 2025

# INSTANCES CONSULTATIVES

Le projet de service a été présenté pour consultation et avis au Conseil de la Vie Sociale le 24 juin 2025.

# INSTANCES DE VALIDATION

Le projet de service a été présenté pour approbation du Conseil d'Administration le 3 juin 2025.

